

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

PROJET DE RESTAURATION ET DE RESILIENCE DU PAYSAGE AU BURUNDI

CADRE DE PLANIFICATION EN FAVEUR DES PEUPLES AUTOCHTONES BATWA ACTUALISE



Mars 2020

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|-----------|
| Liste des sigles et abréviation | 4 |
| Résumé exécutif | 5 |
| Executive summary | 8 |
| 1. Brève présentation du projet..... | 10 |
| 2. Situation des Batwa dans la zone du projet..... | 16 |
| 2.1. Situation générale dans les provinces d'intervention | 16 |
| 2.2. Situation particulière dans la zone pilote du projet | 20 |
| 2.2.1. En commune Buhinyuza..... | 21 |
| 2.2.2. En commune Isare..... | 24 |
| 2.2.3. En Commune Matongo..... | 26 |
| 2.3. Utilisation par les Batwa des ressources des aires protégées ciblées..... | 27 |
| 2.3.1. Pour le parc national de Ruvubu..... | 28 |
| 2.3.2. Pour le parc national de Kibira..... | 28 |
| 2.3.3. Pour la réserve naturelle forestière de Bururi..... | 29 |
| 3. Cadre juridique, institutionnel et politique applicables aux Batwa..... | 31 |
| 3.1. Au niveau national | 31 |
| 3.2. Au niveau de la Banque Mondiale | 32 |
| 3.3. Au niveau international | 33 |
| 3.4. Des intervenants en faveur des Batwa dans la zone du projet | 34 |
| 4. Effets potentiels du projet sur les Batwa..... | 36 |
| 4.1. Effets positifs | 36 |
| 4.2. Effets négatifs | 37 |
| 5. Mesures nécessaires pour renforcer les effets positifs et éviter/atténuer les effets négatifs | 38 |
| 5.1. Mesures nécessaires pour renforcer les effets positifs..... | 38 |
| 5.2. Mesures nécessaires pour éviter ou atténuer les effets négatifs | 39 |
| 5.3. Mesures nécessaires permettant aux Batwa de tirer des bénéfices sociaux et économiques du projet | 39 |
| 6. Résultats des consultations libres des Batwa et autres parties prenantes | 41 |
| 6.1. Groupes consultés et approche méthodologique | 41 |
| 6.2. Conclusions des consultations..... | 44 |
| 7. Actions proposées en faveur des Batwa | 48 |
| 8. Plan d'action et budget | 50 |
| 8.1. Pour les communes pilotes..... | 50 |
| 8.1.1. Première phase | 50 |
| 8.1.2. Deuxième phase..... | 51 |
| 8.2. Pour les autres communes en deuxième phase | 52 |
| 9. Traitement des réclamations..... | 53 |
| 9.1. Prévention des conflits..... | 53 |

| | |
|--|-----------|
| 9.2. Gestion des réclamations par le MGR..... | 54 |
| 9.3. Recours à la justice..... | 55 |
| 10. Mécanisme de suivi-évaluation..... | 56 |
| Annexes..... | 58 |
| Annexe 1 : Liste des documents consultés..... | 58 |
| Annexe 2 : Listes des participants dans différents ateliers de consultation (documents séparés)..... | 59 |
| Annexe 3 : Listes des participants dans les focus groups (Documents séparés)..... | 59 |
| Annexe 4 : Listes des personnes rencontrées en entretien individuel..... | 59 |

Liste des sigles et abréviation

- CAM : Carte d'Assistance Maladie
- CDFC : Centre de Développement Familial Communal
- CEP : Champ Ecole des Producteurs
- CNTB : Commission Nationale de Terres et autres Biens
- CSC : Chaîne de Solidarité Communautaire
- CTAS : Conseiller Technique en charge des questions Administratives et Sociales
- DPAAE : Direction Provinciale d'Agriculture et de l'Élevage
- GTD : Gestion Durable des Terres
- FEM : Fonds pour l'Environnement Mondial
- FIDA : Fonds International pour le Développement Agricole
- HIMO : Haute Intensité de Main-d'œuvre
- H/J : Homme-jour
- IGEBU : Institut Géographique du Burundi
- ISABU : Institut des Sciences Agronomiques du Burundi
- LVEMP II : Lac Victoria Environmental Management Project - deuxième phase
- MGR : Mécanisme de Gestion des Réclamations
- MINEAGRIE : Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage
- NCA : Norwegian Church Aid
- OBPE : Office Burundais pour la Protection de l'Environnement
- ONG : Organisation Non Gouvernementale
- PADZOC : Projet d'Aménagement Durable des Zones Caféciales
- PAG : Plan d'Aménagement et de Gestion
- PNR : Parc National de la Ruvubu
- PO : Politique Opérationnelle
- PNK : Parc National de la Kibira
- PNPS : Politique Nationale de la Protection Sociale
- PNRu : Parc National de Ruvubu
- PRODEFI II : Projet de Développement des Filières – deuxième phase
- PRODEMA-FA : Projet de Productivité et de Développement des Marchés Agricoles –
Financement Additionnel
- RNFB : Réserve Naturelle Forestière de Bururi
- ROAM : Restoration Opportunities Assessment Methodology
- SFC : Service Foncier Communal
- SFN : Service Foncier National
- UCP : Unité de Coordination du Projet
- UCEDD : Union Chrétienne pour l'Éducation et le Développement des Déshérités
- UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
- UNIPROBA : Unissons-nous pour la Promotion des Batwa
- WRI : World Resources Institute

Résumé exécutif

Le Projet de restauration et de Résilience du Paysage au Burundi (PRRPB) s'articule autour de cinq composantes d'intervention à savoir : (i) Développement institutionnel et renforcement des capacités pour la restauration et la résilience des paysages aux niveaux national et des bassins versants, y compris l'amélioration de la production et de l'utilisation des informations hydrométéorologiques pour la prise de décision; (ii) appuyer les communautés à adopter les pratiques durables de gestion du paysage (iii) une gestion améliorée des aires protégées et des réserves, (iv) une composante d'intervention d'urgence en cas d'urgence qui sera déclenché en fonction des besoins et (v) gestion de projet, communications et suivi. Les provinces d'intervention sont (a) Bujumbura Rural (commune Isare) et (b) I Muyinga (commune Buhinyuza). Le projet sera également exécuté dans et autour de trois aires protégées (le Parc National de Kibira, le Parc National de Ruvubu et la Réserve Naturelle Forestière de Bururi). Les activités de restauration des paysages seront exécutées en deux phases.

Aujourd'hui, dans sa phase de mise en œuvre, le PRRPB vient de bénéficier d'un financement additionnel dans le cadre du Fonds pour l'Environnement Mondial. Tout en gardant les mêmes composantes du projet, ce financement va permettre l'extension de la zone d'intervention du projet et la diversification des activités.

La nouvelle zone identifiée est celle de la commune Matongo (6 collines) en province Kayanza. Le nouveau type d'activités qui sera appuyé portera sur la culture de café durable.

Lors de l'identification et de l'analyse des activités qui seront réalisées dans le cadre du financement additionnel, il a été prouvé qu'il existe des Batwa dans la nouvelle zone du projet. De ce fait, il s'avère nécessaire de procéder à l'actualisation du Cadre de Planification en faveur des Peuples autochtones (Batwa) élaboré lors de la préparation du PRRPB afin de leur permettre de bénéficier les avantages du projet au même titre que les autres communautés de la zone d'intervention.

Suite à la présence des Batwa dans la zone d'intervention et qui risquent de subir des effets positifs ou négatifs suite au projet, la politique opérationnelle PO 4.10 de la Banque Mondiale concernant les populations autochtones a été déclenchée. Cette politique prévoit que le demandeur de financement, auprès de la Banque Mondiale, consulte les peuples autochtones concernés et prépare un cadre de planification en leur faveur. C'est dans ce contexte que ledit cadre en faveur des Batwa a été préparé et actualisé. Il a été élaboré sur base des consultations avec différentes parties prenantes (acteurs publics de différentes provinces ciblées, des autorités locales des communes concernées, les responsables de l'UNIPROBA et ceux des autres organisations des communautés Batwa) et l'exploitation des documents pertinents sur ce sujet. Des focus groups et des visites de terrain ont été organisés dans les collines pilotes des communes Isare, Buhinyuza et Matongo.

Les visites effectuées sur terrain dans les trois communes (Buhinyuza, Isare et Matongo) d'intervention du projet ont permis d'attester réellement l'existence des Batwa dans ces communes. Ils ont été évalués à 569 ménages dont 209 sont installés dans les 12 premières collines

du projet. Il a été constaté que les ménages Batwa vivent dans une situation de grande vulnérabilité et de marginalisation. Les problèmes qu'ils rencontrent sont essentiellement : (i) le manque d'habitat décent : la majorité vit dans des huttes ou dans de petites maisonnettes couvertes en pailles ; (ii) le manque de terres : beaucoup de Batwa disposent des terres mais de très petites tailles, d'une moyenne inférieure à 5 ares ; (iii) l'insécurité alimentaire presque chronique : la majorité des Batwa mangent une seule fois par jour et avec une quantité et qualité médiocres ; (iv) la difficulté d'accès aux soins de santé suite au manque de moyens financiers mais également à certaines barrières culturelles ; (v) des abandons scolaires importants suite au manque de moyens financiers, à l'insuffisance alimentaire pour les enfants, au complexe d'infériorité, au travail précoce des enfants pour compléter le revenu familial, etc. et (vi) un esprit de dépendance qui les empêche de prendre des initiatives d'auto-prise en charge.

Il a été constaté que le projet pourra générer des effets positifs des Batwa, à conditions qu'ils soient spécifiquement ciblés parmi les bénéficiaires et qu'ils soient bien encadrés. Les Batwa pourront être employés dans les travaux de construction des terrasses et dans les activités de gestion des aires protégées. Ils pourront également bénéficier de certains appuis prévus dans le projet notamment le renforcement des capacités communautaires, les animaux d'élevage, l'installation des plantes pérennes (fruitiers, agro-forestiers, etc.), la certification foncière, etc. Cependant, le projet pourra également générer des effets négatifs sur les Batwa et trois risques ont été identifiés, à savoir : (i) le risque de renforcer le phénomène d'abandon scolaire suite aux activités rémunérées ; (ii) le risque que les terres des Batwa soient davantage réduites suite à l'aménagement des terrasses radicales et (iii) le risque que des Batwa vivant autour des aires protégées perdent des ressources vitales suite aux initiatives de conservation. Pour éviter ou atténuer ces risques, il a été proposé que lors des recrutements pour les activités rémunérées, on veille à ce que les enfants et jeunes scolarisés ne soient pas recrutés exception faite pendant les vacances, que les parcelles des Batwa soient évitées pour les terrasses radicales, et que les Batwa riverains des aires protégées soient recrutés pour réaliser des activités de gestion de ces dernières (activités d'entretien, de garde, de guide touristique et de reboisement).

Des mesures, sous forme d'actions d'intervention, sont proposées pour garantir que les effets positifs du projet sur les Batwa soient réellement efficaces, les effets négatifs soient évités et des ménages Batwa tirent des avantages sociaux et économiques spécifiques compte tenu de leurs situations. Il s'agit des actions suivantes : (i) le recrutement d'une ONG nationale qui serait responsable de la sensibilisation et accompagnement des Batwa. Cette ONG pourrait être choisie entre trois organisations, à savoir UNIPROBA, Action Batwa et UCEDD, qui ont déjà assez d'expérience dans ce domaine ; (ii) l'organisation des ateliers d'information et de planification spécifiques avec les communautés Batwa concernées ; (iii) l'organisation des séances de sensibilisation pour la prise de conscience sur l'importance de hygiène & assainissement et l'habitat décent et (iv) l'organisation des séances de consultation avec les Batwa bénéficiaires des emplois pour les modes de paiement, incluant les systèmes d'épargne pour leur permettre des activités futures d'investissement notamment relatives à l'amélioration de l'habitat et de l'assainissement. Les coûts de mise en œuvre de ces actions, dans les trois communes pilotes et autour des aires

protégées, ont été évalués à 853.419 \$ (652.419 \$ pour la première phase et 200.680 \$ pour la deuxième phase).

Un mécanisme de suivi-évaluation a été proposée et repose sur la production des rapports périodiques (trimestriels et annuels) qui seraient produits par l'ONG gérant ce plan et partagés à l'UGP. Des indicateurs de performance ont été proposés pour chaque composante du projet.

Executive summary

The Burundi landscape restoration and resilience project (BLRRP) is based on five intervention components:

(i) Institutional Development and Capacity Building for Landscape Restoration and Resilience at both national and watershed levels including improved production and use of hydromet information for decision making, (ii) support to the communities in the targeted areas to scale up Sustainable Landscape Management Practices, (iii) Improved Management of Protected Areas and Reserves, (iv) a Contingency Emergency Response Component (this contingency component can be triggered in case of an emergency), and (v) Project Management, Communications, and Monitoring.

The project's provinces of intervention are (a) Bujumbura (Isare commune) and (b) Muyinga (Buhinyuza Commune). The project will also be implemented in and around 3 protected areas (Kibira National Parc, Ruvubu National Parc and Bururi National Reserve).

Currently during the project implementation, the Government has just received an Additional Funding from Global Environmental Fund (GEF). While keeping the same project components, this funding will enable the project's area of intervention to be extended and activities to be diversified. The new area identified is that of the Matongo commune (6 to 7 collines) in Kayanza province. The new type of activities to be supported will focus on sustainable coffee cultivation.

Following the presence of the Batwa in the intervention area and positive or negative effects due to the project, the World Bank operational policy OP 4.10 on indigenous peoples was triggered. This policy stipulates that the applicant for funding, from the World Bank, consult the concerned indigenous peoples and prepare a framework plan for them. It was in this context that the plan for Batwa was prepared. This framework plan was developed and updated on the basis of consultations with various stakeholders (public actors from different target provinces, local authorities of the pilot communes, UNIPROBA managers and those of other organization of Batwa communities) and the analysis of relevant documents on this subject. Focus groups and field visits were organized in the pilot collines of the communes Isare, Buhinyuza and Matongo.

It has been found that there are Batwa living in the project area. The pilot communes have a population of 569 Batwa households, including 209 households in the collines of the first phase of the project. It was found that Batwa households live in a situation of great vulnerability and marginalization. The problems they face are: (i) the lack of decent housing: the majority live in huts or small houses covered with straws; (ii) the lack of land: many Batwa have land but very small sizes, with an average less than 5 ares; (iii) the almost chronic food insecurity: the majority of Batwa eat only once a day and with poor quantity and quality; (iv) the poor access to health care due to the lack of financial resources but also to certain cultural barriers; (v) the significant school dropouts due to lack of financial resources, insufficient food for children, inferiority complex, early child labor to supplement family income, etc. and (vi) the mentality of dependency that prevents them from taking self-care initiatives.

The project could generate positive effects to the Batwa households, provided that they were specifically targeted among the beneficiaries and were well supervised. The Batwa may be

employed in the construction of terraces and protected areas management activities. They will also benefit from some support planned in the project, including community capacity building, livestock, installation of perennial plants (fruit, agroforestry, etc.), improved stoves, land certification, etc. However, the project may also generate negative effects on the Batwa and three risks have been identified, namely: (i) the risk of reinforcing the school dropout phenomenon due to paid activities ; (ii) the risk that Batwa land will be further reduced due to the development of radical terraces and (iii) the risk that Batwa living around protected areas lose vital resources because of conservation initiatives. To avoid or mitigate these risks it was suggested that recruitment for paid activities should ensure that children and young people in school are not recruited, that Batwa plots are excluded from the sites of radical terraces and that Batwa be recruited to carry out management activities of the protected areas (maintenance, guards, tourist guide and reforestation).

Measures, in the form of actions, are proposed to ensure that the positive effects of the project on the Batwa are truly effective, negative effects are avoided and Batwa households get specific social and economic benefits. The proposed actions are the following: (i) the recruitment of a national NGO that would be responsible for the raising awareness and coaching the Batwa. This NGO could be chosen from three organizations, namely UNIPROBA, Action Batwa and UCEDD, who already have enough experience in this field; (ii) organizing information and specific planning workshops with the relevant Batwa communities; (iii) organizing awareness-raising sessions on the importance of hygiene, sanitation and decent housing, and (iv) organizing consultation sessions with the Batwa beneficiaries of jobs for payment methods, including savings systems to enable them to carry out future investment activities, in particular relating to the improvement of housing and sanitation..

The costs of implementing these actions in the two pilot communes and around the protected areas were estimated at \$ 853,099 (\$ 652,419 for the first phase and \$ 200,680 for the second phase).

A monitoring and evaluation mechanism has been proposed and is based on the production of periodic (quarterly and annual) reports produced by the NGO managing this plan and shared with the PMU. Performance indicators were proposed for each component of the project.

1. Brève présentation du projet

Le Projet de Restauration et de Résilience du Paysage au Burundi (PRRPB) est un projet conçu et développé par le Gouvernement du Burundi à travers le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage (MNINEAGRIE). Il est financé par la Banque Mondiale et vise la restauration des paysages dégradés au Burundi.

Il est prévu que le projet soit exécuté pour une période de 6 ans (2018 – 2023), provinces à savoir celle de Bujumbura (Isare) et Muyinga (commune Buhinyuza). Le projet interviendra également sur la réserve forestière de Bururi même si elle est en dehors des zones ciblées, ceci dans le souci de consolider les acquis du projet PADZOC.

Aujourd'hui, dans sa phase de mise en œuvre, le PRRPB vient de bénéficier d'un financement additionnel dans le cadre du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Tout en gardant les mêmes composantes du projet, ce financement va permettre l'extension de la zone d'intervention du projet et la diversification des activités.

La nouvelle zone identifiée est celle de la commune Matongo (6 à 7 collines) en province Kayanza. Le nouveau type d'activités qui sera appuyé portera sur la culture de café durable.

Les principaux bénéficiaires du projet sont les petits exploitants agricoles des provinces de Bujumbura Rural et de Muyinga. On s'attend à ce qu'au moins 122 940 petits ménages producteurs bénéficient directement des interventions du projet (dont 51% sont des femmes). Ce sont (a) des agriculteurs pauvres avec une moyenne de 0,5 ha cultivant principalement des cultures vivrières pour compléter leurs moyens de subsistance et (b) des groupes vulnérables dans la zone ciblée, des communautés dans et autour des AP ciblées, en particulier les jeunes et les Batwa. Le projet appuiera et mobilisera des groupes communautaires de gestion des ressources naturelles et des groupements d'agriculteurs, et fournira aux petits exploitants agricoles connexes de la formation, du soutien technique, de l'investissement et de la protection des ressources naturelles et les intrants (par exemple, le matériel végétal résilient au climat et le bétail comme source de fumier) pour permettre l'adoption à grande échelle de technologies novatrices de restauration / gestion des terres. Cet appui impliquera la certification des terres, les terrasses et les structures connexes (génie biologique) y compris à travers des travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre. Le projet favorisera également le développement l'écotourisme. En conséquence, et dans l'ensemble, les petits exploitants auront accès à des ressources foncières étendues, plus sûres et améliorées et seront moins exposés aux risques liés aux catastrophes. L'amélioration de la production agricole contribuera à améliorer l'état nutritionnel des ménages, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance dans un environnement plus pacifique.

Les autres bénéficiaires directs comprendront les institutions nationales, provinciales et communales, ainsi que les fournisseurs de services (publics et privés). Au niveau national, le projet renforcera et aidera à soutenir la collaboration intersectorielle entre le Ministère de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage (MINEAGRIE); la Commission Nationale Foncière; et d'autres organismes publics et instituts de recherche impliqués dans les services de soutien aux

forêts et à l'agriculture (Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU), Institut de Géographie du Burundi, Institut Géographique du Burundi (IGEBU), Université du Burundi, et ainsi d'autres. Il appuiera la mise en œuvre des politiques, lois, règlements et stratégies du gouvernement en matière de lutte contre l'érosion, d'amélioration de la productivité des terres et de propriété foncière.

Au niveau des provinces, des communes et des collines, les services gouvernementaux concernés recevront l'équipement et la logistique nécessaires pour fournir un soutien solide à la mobilisation communautaire et au suivi des interventions du projet, y compris en matière de certification foncière. Les prestataires de services comprendront les différentes organisations par exemple les ONG et entreprises de travaux publics, qui fourniront des services ou des intrants dans le cadre du projet, ou coordonneront / mettront en œuvre des activités de projet spécifiques.

Le nombre total de bénéficiaires directs devrait atteindre environ 614 700 personnes, y compris ceux qui bénéficieront de meilleures mesures de contrôle de la productivité et de l'érosion des sols dans la zone du projet, ainsi que 300 organismes gouvernementaux et agences partenaires qui recevront des formations.

En outre, les populations vivant en aval des zones traitées, y compris dans les zones urbaines, bénéficieront indirectement, entre autres, d'une infrastructure plus résiliente et d'un meilleur contrôle des inondations.

En outre, les investissements dans l'infrastructure et les services hydrométéorologiques profitent directement et indirectement aux populations dans des zones géographiques plus vastes, au-delà des régions ciblées par le projet.

Le projet utilisera une approche paysagère axée sur les paysages, c'est-à-dire une approche intégrée pour gérer durablement les ressources en terres et en eau à des fins et fonctions multiples. Gérer les ressources naturelles de manière intégrée à travers différentes utilisations des terres et les relier au niveau du paysage (colline, bassin versant / bassin ...) permet d'aborder les compromis et d'améliorer les moyens de subsistance, la sécurité et la résilience des populations. Pour mener à bien cette approche, le projet soutiendra l'élaboration de politiques et le renforcement des capacités à l'appui de la planification et de la mise en œuvre d'une approche paysagère dans tous les secteurs économiques en ciblant les défis de développement à la bonne échelle.

Le projet sera mis en œuvre à travers cinq composantes suivantes.

Composante 1 : Développement institutionnel et renforcement des capacités pour la restauration du paysage et la résilience

Le projet soutiendra le développement des politiques et des capacités aux niveaux national et local pour planifier et mettre en œuvre la préservation et la restauration des terres dans les zones du projet ciblé, en utilisant une approche paysagère résiliente et intégrée. Cela se fera en finançant l'assistance technique (AT), les ateliers, les coûts opérationnels et l'équipement.

Dans le cadre de la **première sous-composante, Renforcement des services hydrométriques**, le projet soutiendra i) le renforcement institutionnel et le renforcement des capacités de l'IGEBU sous MEEATU pour produire des informations météorologiques, climatiques et hydrologiques précises à l'intention des décideurs, les utilisateurs clés et le public; (ii) la modernisation de l'infrastructure hydrométrique; et iii) un meilleur accès, utilisation et utilisation de l'information hydrométéorologique pour les principaux utilisateurs sectoriels et la préparation aux risques de catastrophe grâce à des mécanismes d'alerte rapide et à des systèmes d'alerte gérés par les communautés. Cela devrait s'appuyer sur les services mondiaux, régionaux et nationaux pour soutenir les efforts de résilience climatique du Burundi. Les activités comprendront: a) une assistance technique pour l'élaboration d'un plan stratégique à long terme visant à renforcer les institutions chargées de fournir des informations météorologiques et hydrologiques, y compris des services d'alerte rapide au Burundi; (b) la formation et le renforcement des capacités pour renforcer les interactions entre ministères et fournisseurs de services et pour utiliser les services d'information et de données hydrométéorologiques pour une meilleure prise de décision (ressources hydriques, aménagement paysager, gestion des catastrophes, agriculture, environnement, services hydroélectriques, AP);(c) la modernisation de l'infrastructure (y compris l'infrastructure hydrométéorologique et la rénovation et l'équipement connexes des bureaux); et d) la formation communautaire, les campagnes de sensibilisation et la diffusion des connaissances. Cette sous-composante renforcera la synergie avec le programme Africa Hydromet et d'autres activités (par exemple l'Initiative du Bassin du Nil) pour combler les lacunes dans l'utilisation des informations mondiales et régionales dans les programmes nationaux dans les bassins fluviaux et lacustres transfrontaliers critiques de la sous-région. .

Dans le cadre de la **deuxième sous-composante** les activités comprendront l'élaboration et la diffusion d'un manuel sur la gestion participative des bassins versants et le contrôle de l'érosion, ainsi que la mise en place de structures interministérielles efficaces pour organiser la collaboration au niveau de la gestion des eaux des bassins versants. Cette sous-composante soutiendra la planification stratégique et les réformes politiques pour la restauration du paysage. Cela comprendra l'examen et la mise à jour des politiques et des règlements existants afin de combler les lacunes identifiées, ainsi que des lignes directrices pour la mise en œuvre des règlements pertinents. Les produits seront axés sur: des approches intégrées pour la gestion des forêts, des bassins versants et de l'utilisation des terres agricoles; la mobilisation communautaire et les partenariats pour la restauration durable du paysage forestier (RPF), y compris les aires protégées; la restauration du paysage / l'aménagement du territoire au niveau de la colline; l'intégration du genre dans le système national de certification des terres; et des études ciblées, par exemple, sur l'effet de l'aménagement du territoire sur le régime foncier, la mobilisation des ressources pour la gestion durable des AP.

Dans le cadre de la **troisième sous-composante sur le développement des capacités au niveau national et local**, le projet soutiendra le renforcement des capacités (formation professionnelle et échange de connaissances) pour les différents organismes publics, administrations et partenaires contribuant aux différents niveaux (de la colline / local au niveau national) à l'exécution et la mise en œuvre des activités. Le projet favorisera le rôle des communautés locales dans la prise de décision concernant les projets et la consolidation de la paix au niveau local. Par exemple, le projet facilitera

l'inclusion de tous les acteurs dans les comités de sélection dans un processus structuré de mobilisation communautaire et de sélection des bénéficiaires qui repose sur (a) une répartition équitable dans la zone cible de l'unité, (b) des groupes vulnérables (ex. combattants, les jeunes, les personnes âgées, les Batwa, et (c) amélioration de la réparation des griefs et de l'atténuation des conflits (adoption de véhicules reconnus par la communauté). Cette sous-composante soutiendra également l'amélioration du suivi et de l'évaluation locale (S & E) impliquant les communautés. Le projet facilitera également l'amélioration de la collaboration entre les principaux ministères gouvernementaux et d'autres partenaires donateurs en soutenant des plateformes nationales pour la RPF et la gestion durable des terres et des eaux.

Composante 2 : Pratiques de gestion durable du paysage

Le projet restaurera les paysages dégradés et améliorera la gestion des terres dans les collines ciblées des communes de Buhinyuza, d'Isale et de Matongo qui est la nouvelle zone d'intervention suite au financement additionnel accordé par le FEM. Cela se fera par la certification des terres, la restauration du paysage et le contrôle de l'érosion et l'amélioration des pratiques culturelles. La superficie totale visée est d'environ 13.540 ha pour 26 collines. Les activités seront conçues de manière à tirer des leçons et à améliorer les approches dans la perspective d'une extension possible du travail similaire dans d'autres communes dans le cadre d'une phase / projet de suivi. Le projet financera l'assistance technique, les travaux, les biens et les coûts opérationnels.

Dans le cadre de **la première sous-composante Restauration des paysages et lutte contre l'érosion**, le projet construira plus de 10 150 ha de terrasses dégradées et augmentera de manière stratégique le couvert végétal aux points critiques du paysage pour prévenir l'érosion des sols, augmenter l'humidité du sol et réduire le ruissellement de surface. Cela impliquera une gamme d'activités de soutien telles que le traitement biophysique des ravins, la plantation d'arbres, l'agroforesterie, les cultures de «fumier vert», les haies de fourrage, la récolte d'eau et l'amélioration sélective de la fertilité des sols. Prenant une approche axée sur la communauté, le projet utilisera l'argent contre du travail pour construire les terrasses. Les activités s'appuieront notamment sur des expériences similaires au Burundi, au Rwanda et en Ethiopie, et des directives techniques pour les terrasses seront élaborées avant cela. Le résultat renforcera la résilience aux risques de changement climatique, réduira la sédimentation des rivières et les risques d'inondation, et permettra le rétablissement des terres agricoles.

Les activités relevant de la **deuxième sous-composante relative à l'amélioration des pratiques culturelles et nutrition** aideront les groupes d'agriculteurs à protéger la couche de terres arable, à recouvrer la fertilité des sols et à intensifier la production agricole grâce à des pratiques de gestion durable des sols y compris la production des cultures à forte valeur nutritive. Cela impliquera la formation et le partage d'expérience des agriculteurs, l'accès à des intrants améliorés (semences et plants comprenant des variétés à haute valeur nutritive, les cultures arboricoles, les graminées et les plantes fourragères), notamment en créant des pépinières communautaires, le repeuplement du cheptel en utilisant le mécanisme «chaîne de solidarité» bien établi). La formation comprendra des messages nutritionnels et des parcelles de démonstration basées sur l'approche intégrée agriculture-nutrition élaborée dans le cadre du Projet de renforcement de la nutrition maternelle et infantile au

Burundi, tandis que l'introduction de cultures bio-fortifiées (haricots et bananes) Une déficience respectivement.

Les activités relevant de la **sous-composante 2.3 sur la certification foncière** débiteront avant la première sous-composante afin d'établir clairement les limites des parcelles et les titres associés avant de commencer les terrasses. Entre autres résultats, cela permettra d'aborder le risque de différends sur les droits fonciers une fois qu'il est traité. Conformément au Code foncier de 2011, et en utilisant l'approche et les systèmes qui se sont révélés robustes et efficaces dans le cadre des récents projets de certification foncière dans le pays, le projet fournira une assistance pour mettre en place et renforcer les bureaux décentralisés de certification foncière sur toutes les collines des communes d'Isale, Buhinyuza et Matongo. Le processus suivra une série établie de mesures rigoureuses qui favorisent l'inclusivité et l'accessibilité du processus par la consultation et la participation, la vérification communautaire des résultats, un mécanisme d'appel, le règlement des différends, les liens avec un système d'enregistrement national et l'utilisation des données au niveau central. Afin de combler un écart important entre les sexes, le projet exigera la signature conjointe du mari et de la femme sur les certificats fonciers.

Composante 3 : Amélioration de la gestion des zones protégées et des réserves naturelles

Les activités soutiendront le développement efficace et durable du système d'AP au Burundi afin de préserver la biodiversité (par exemple, les chimpanzés) et les services écosystémiques pour le bien-être des populations en mettant l'accent sur les communautés Batwa et personnes dépendantes des forêts. Représentant 5,9% de la masse terrestre, les AP abritent une biodiversité d'importance nationale et mondiale et protègent les principaux systèmes fluviaux. Les activités proposées seront intensifiées et combleront les principales lacunes dans la mise en œuvre des plans de gestion du système d'AP du Burundi, avec un accent particulier sur le parc national de Kibira, le parc national de Ruvubu et la réserve forestière de Bururi. Le projet favorisera la durabilité écologique, économique, sociale et institutionnelle du système de sonorisation. Il soutiendra des activités axées sur les communautés, par la communication, l'éducation et l'information sur la biodiversité, la conservation communautaire et la restauration des AP, y compris le suivi et la surveillance, la promotion d'activités génératrices de revenus pour réduire l'utilisation destructrice des ressources naturelles en développement de plans d'affaires d'écotourisme. Le projet fournira la formation nécessaire, l'amélioration des compétences et la capacité infrastructurelle pour la gestion du parc, soutiendra le rôle de la communauté dans la prise de décision autour de la gestion des AP et renforcera les partenariats et la collaboration avec les ministères et les organisations locales.

Les activités de la **sous-composante 3.1 sur la gestion durable des aires protégées** soutiendront : a) La fourniture de technologies, d'équipements et de ressources pour renforcer la surveillance impliquant les communautés et les services répressifs locaux ; b) Le développement, la révision et la mise en œuvre de plans de gestion d'AP pour améliorer la conservation de la biodiversité; et c) Sensibilisation et éducation du public sur la biodiversité et la faune.

A la **sous-composante 3.2**, les activités vont promouvoir des emplois et des moyens de subsistance alternatifs autour des aires protégées et de la conservation communautaire

Les activités envisagées à la **sous-composante 3.3** faciliteront l'intégration des communautés Batwa dans les activités de gestion des AP.

Enfin, sous la **sous-composante 3.4**, le projet encouragera l'écotourisme communautaire dans et autour des aires protégées via la construction et la réhabilitation des infrastructures du park, la conservation de la faune ; formation et compétences des services touristiques; commercialisation et promotion des services touristiques dans les AP; renforcer les partenariats locaux; et améliorer la connectivité AP.

Le projet appuiera (a) les communautés d'AP à l'intérieur et autour des AP en matière d'emploi et de formation; b) ONG, groupes ou associations locaux de conservation des AP par le renforcement des capacités et des partenariats conjoints pour la prestation de services et communautés indirectement dépendantes des services d'AP, notamment pour l'eau, la protection des sols, les plantes médicinales, les valeurs esthétiques / culturelles; (c) les communautés Batwa à travers leur soutien à leur pleine intégration dans la planification, la prise de décision et la mise en œuvre des activités de protection des AP et dans le choix et la fourniture de moyens de subsistance alternatifs viables pour elles; d) l'Office pour la protection de l'environnement (OBPE) dans le développement des compétences et l'infrastructure; (e) le secteur public en renforçant sa capacité à gérer et réguler les services écosystémiques dans les paysages de l'AP; et (f) action commune dans la préservation de la biodiversité d'importance mondiale, ainsi que l'atténuation du carbone.

Composante 4 : Composante de réponse d'urgence en cas d'urgence (CERC)

Cette composante de contingence peut être déclenchée par un accord conjoint entre le gouvernement et la Banque mondiale en cas d'urgence. Cette composante avait été intégrée dans le projet pour financer le relèvement rapide et / ou les travaux, biens et services d'urgence spécifiques en cas d'urgence / crise / catastrophe éligible provoquée par un aléa naturel ou d'origine humaine, y compris une crise de santé publique. Le mécanisme est conçu pour soutenir l'amélioration de la préparation, les activités de relèvement rapide et la fourniture d'une réponse rapide aux catastrophes qui peuvent être mises en œuvre dans une période relativement courte. Cette composante a été jugée nécessaire en raison de l'incertitude inhérente au climat socioéconomique actuel du Burundi : des inondations ou des érosions inattendues, une aggravation de l'état de fragilité ou le retour de grands groupes de personnes déplacées pourraient potentiellement modifier les priorités. La réaffectation des fonds au CERC ne peut se faire qu'en cas de perturbation grave du fonctionnement d'une communauté ou d'une société causant des pertes humaines, économiques ou environnementales généralisées qui dépassent la capacité de la communauté ou de la société affectée à utiliser ses propres ressources. À la suite d'un tel désastre où la région et les ressources nationales ne peuvent pas résoudre la situation de manière suffisante et adéquate, le gouvernement du Burundi peut déclencher l'activation du CERC conformément à la législation nationale et sous réserve de la politique d'activation de la Banque mondiale.

Composante 5 : Gestion de projet, communications et suivi

Cette composante est axée sur tous les aspects de la gestion des projets : gestion des achats, gestion financière, suivi et évaluation, production et gestion des connaissances, communication, suivi des

mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux, préparation des plans de travail annuels, des rapports et organisation des audits. Cela inclura une stratégie de communication pour rendre compte des résultats du projet et sensibiliser le public à la dégradation des terres, à la restauration et aux changements climatiques. Le système de S & E rendra compte des résultats attendus du projet et systématisera les enseignements tirés du projet. Enfin, le projet financera également des études visant à évaluer les impacts du projet sur des éléments spécifiques tels que les revenus des communautés bénéficiaires et l'amélioration des moyens de subsistance ; et l'efficacité de la mobilisation des ressources pour la gestion durable des aires protégées. Pour gérer ces fonctions, le projet utilisera une unité de gestion de projet (UGP) existante et financera l'assistance technique, les travaux, les biens, les ateliers et les coûts opérationnels.

2. Situation des Batwa dans la zone du projet

L'évaluation de la situation des Batwa dans la zone du projet a été effectuée d'une manière générale dans les provinces d'interventions et d'une manière plus approfondie dans les communes pilotes du projet.

2.1. Situation générale dans les provinces d'intervention

Au Burundi, trois ethnies sont reconnues à savoir les Bahutu, les Batutsi et les Batwa. Ces derniers sont reconnus comme étant minoritaires mais leur importance démographique est difficile à apprécier. En effet, bien que la diversité ethnique soit reconnue au Burundi, les recensements démographiques n'y font pas référence pour le souci de promouvoir l'unité nationale. Les chiffres annoncés lors de la période coloniale, et dont la véracité n'est pas encore officiellement prouvée, étaient que les Batwa représentaient 1% de la population Burundaise. En 2008, l'UNIPROBA a publié un rapport d'étude sur la situation foncière des Batwa du Burundi, dans lequel il a procédé à l'identification des ménages Batwa dans toutes les communes du pays. En comparant le nombre de ménages Batwa dans les communes pilotes (Buhinyuza et Isare) de 2008 (rapport UNIPROBA) et de juillet 2017 (informations récoltées sur terrain auprès de l'administration locale et des leaders Batwa), nous constatons qu'en moyenne le nombre de ménages a doublé au cours de cette période de 9 ans. En appliquant cette moyenne sur les données du rapport de l'UNIPROBA, nous pouvons avoir des estimations du nombre de ménages Batwa dans la zone du projet. Du fait que les communes d'interventions, autres que les deux pilotes, ne sont pas encore connues, les estimations ont portées sur les communes riveraines des aires protégées dans les 6 provinces prioritaires et de Bururi, ainsi que des communes de Bujumbura Rural qui surplombent la ville de Bujumbura. Ces estimations sont présentées dans le tableau qui suit.

Tableau n°1 : Estimation des ménages Batwa dans la zone du projet, par commune et par province.

| Province | Commune | Ménages Batwa | |
|----------------|-------------------|---------------|--------------|
| | | En 2008 | 2017 |
| Muyinga | Buhinyuza | 100 | 259* |
| | Mwakiro | 169 | 338 |
| | Sous total | 269 | 597 |
| Cankuzo | Cankuzo | 14 | 28 |
| | Kigamba | 118 | 236 |
| | Sous total | 132 | 264 |
| Ruyigi | Butezi | 89 | 178 |
| | Bweru | 0 | 0 |
| | Sous total | 89 | 178 |
| Bujumbura | Isare | 189 | 320* |
| | Kanyosha | 214 | 428 |
| | Kabezi | 136 | 272 |
| | Sous total | 539 | 1 020 |
| Bubanza | Bubanza | 305 | 610 |
| | Musigati** | 532 | 1 064 |
| | Rugazi** | 512 | 1 024 |
| | Sous total | 1349 | 2 698 |
| Kayanza | Matongo** | 376 | 752 |
| | Muruta** | 31 | 62 |
| | Kabarore** | 36 | 72 |
| | Sous total | 443 | 886 |
| Muramvya | Muramvya** | 495 | 990 |
| | Bukeye** | 398 | 796 |
| | Sous total | 893 | 1786 |
| Cibitoke | Mabayi** | 464 | 928 |
| | Bukinanyana** | 410 | 820 |
| | Sous total | 874 | 1748 |
| Bururi | Bururi | 204 | 408 |
| Kayanza | Matongo** | 314 | 376 |
| Total | | 4 806 | 9 961 |

Source : Rapport UNIPROBA (2008) et des estimations projetées sur bases des données récoltées dans les communes de Buhinyuza ; Isare et Matongo (données de 2017 avec *).

** = Communes bordant le Parc National de la Kibira.

Au point de vue socioéconomique, la situation des Batwa de la zone du projet ne diffère pas de celle des autres localités du pays. Elle se présente généralement comme suit :

- **Sur le plan de l'éducation** : généralement, les enfants Batwa sont envoyés à l'école mais le constat est qu'ils abandonnent progressivement le long de leur cursus de l'école de base, et très

peu sont ceux qui atteignent l'école secondaire et encore moins le cycle universitaire. Au niveau national, le taux d'abandon scolaire des enfants Batwa serait de 75%¹. D'après les informations récoltées lors des consultations, les facteurs d'abandons sont multiples, notamment : (i) Le manque de nourriture au niveau des ménages Batwa; (ii) Le manque d'uniformes et autres matériels scolaires : les enfants Batwa sans uniformes et/ou sans matériels scolaires (cahiers, stylos, etc.) sont soit renvoyés par les autorités scolaires, soit complexés et finissent par abandonner l'école ; (iii) Le manque des frais scolaires : bien que la scolarité soit gratuite dans les écoles de base, il y a toujours des frais obligatoires qui sont demandés par les écoles, entre autres comme des contributions pour des constructions et équipements scolaires et cela pratiquement chaque année. La plupart des ménages Batwa ne sont pas capables de payer ou ne sont pas très motivés pour en faire une grande priorité ; (iv) La main-d'œuvre familiale : la majorité des ménages Batwa vivent des travaux journaliers comme manœuvres et comme ce genre de travail n'est pas assez payant, le travail des parents ne suffit pas pour faire vivre toute la famille. Ainsi, les jeunes qui atteignent l'adolescence (capables de travailler) sont souvent obligés d'abandonner l'école pour compléter le travail des parents; (v) la stigmatisation et le complexe d'infériorité : dans pas mal de localités, les Batwa sont toujours considérés comme des sous-hommes et il existe des adages de dénigrement qui sont racontés dans la culture burundaise, y compris dans les écoles, ce qui accentuent la stigmatisation et le complexe d'infériorité des enfants Batwa; (vi) le manque de référence au sein de leur communauté : souvent, l'existence de modèles constitue un facteur important de motivation et d'émulation. Dans la plupart des communautés Batwa, les jeunes n'ont pas de modèles des Batwa qui ont terminé les études et cela limite leurs ambitions, surtout qu'ils ne se considèrent pas comme d'autres Burundais ; (vii) Les mariages précoces pratiqués dans les communautés Batwa : Dans les communautés Batwa, les mariages se font très précocement, aussi bien chez les filles que chez les jeunes. Déjà à partir de 16 ans, les jeunes commencent à subir des pressions dans leurs communautés pour se marier. On constate beaucoup d'abandon des jeunes atteignant cet âge, surtout au niveau de la 5^{ème} et 6^{ème} primaire. Les adultes Batwa sont en général analphabètes et restent plongés dans l'ignorance généralisée.

- **Concernant l'accès à la terre et à l'habitat** : compte tenu de leur histoire, les Batwa n'ont pas possédé de grandes étendues de terres alors que la terre constitue un des critères de richesse et d'intégration socioéconomiques au niveau communautaire. Dans le temps, ils étaient nomades et vivaient de la chasse, la cueillette, la forge et la poterie ; métiers qui leur procuraient un certain niveau de standing. Le contexte actuel ne permet plus l'exercice de certaines activités (chasse et cueillette) et la rentabilité des autres (poterie, forge). Dans certaines localités, les Batwa avaient acquis des terres assez suffisantes mais, avec le temps, ils les ont vendues. D'autres encore, ont bénéficié des terres de la part de l'Etat ou de bienfaiteurs divers, relativement de faibles superficies, mais certaines ont été également vendues. L'étude publiée par l'UNIPROBA et NCA en janvier 2015 mentionne que 86,5% des ménages Batwa sont propriétaires des terres sur lesquelles ils sont installés, et que plus de 60% d'entre eux ont des

¹Gilbert Ndayikengurukiye, « La scolarisation des Batwa au Burundi : Stéréotypes et politiques publiques », Thèse doctorale, 2014.

parcelles de moins de 5 ares. Le Gouvernement et des ONGs ont contribué dans l'amélioration de l'habitat des Batwa en leur construisant des maisons en briques adobes avec couverture en tôles ou en tuiles. Malheureusement, il a été observé que certains bénéficiaires de ces maisons finissent par les revendre. La même étude, précédemment citée, a rapporté que seulement 31,6% des ménages Batwa ont des maisons salubres (murs en briques et couvertures en tuiles ou en tôles) et le reste vit dans des huttes ou dans des maisonnettes avec murs mais couvertes en pailles.

- **Concernant l'accès à l'alimentation et au revenu** : la majorité des Batwa vivent du travail journalier (comme manœuvre des travaux sans qualification) dont la rémunération varie de 1.000 à 1.500 Fbu par H/J, correspondant au coût d'achat d'1 kg de haricot. En plus, ce travail journalier n'est pas toujours disponible et varie en fonction des saisons. Ce genre de travail est complété par des activités de poterie (chez les femmes) et de fabrication de nattes (surtout chez les vieux hommes). Suite à cette situation, les Batwa vivent dans un état d'extrême pauvreté, de vulnérabilité, d'insécurité alimentaire et de malnutrition. Lors des consultations, les participants ont mentionné que la plupart des Batwa mange une seule fois par jour, et en quantité et qualité insuffisantes. L'étude de l'UNIPROBA et NCA (janvier 2015) rapporte que 82,3% des ménages Batwa mangent une seule fois par jour.
- **Concernant la santé** : les Batwa éprouvent des problèmes d'accès aux soins de santé suite à leur état de pauvreté extrême et de leur mentalité. Depuis quelques années, le Gouvernement du Burundi a instauré la Carte d'Assistance Maladie (CAM) pour faciliter la population à l'accès aux soins de santé. Chaque ménage (parents et enfants de moins de 18 ans) utilise une seule carte avec une cotisation annuelle de 3.000 Fbu et des frais de santé forfaitaires par consultation de 500 Fbu par adulte et 800 Fbu par enfant de plus de 5 ans². Il a été constaté que presque la majorité des Batwa ne dispose pas de cette carte et cela limite leur accès aux soins, du fait que les consultations coûtent trop cher sans CAM. Cette information est confirmée par l'étude de l'UNIPROBA et NCA qui mentionne que 74,6% des Batwa ne disposent pas de CAM. Dans certaines localités, des ménages Batwa ont bénéficié des dons de CAM, mais beaucoup ne les utilisent pas à cause de manque des frais de consultation et des frais de cotisation pour l'entretien des ambulances qui sont exigés pour chaque ménage. Des cas de ménages qui ne s'intéressent pas à la médecine moderne ont été également signalés. Suite à cela, malgré la gratuité des soins accordée aux mères qui accouchent, beaucoup des femmes Batwa continuent à accoucher à domicile avec tous les risques que cela comporte, surtout qu'elles vivent dans des mauvaises conditions d'hygiène. Non plus, la majorité des enfants de moins de 5 ans ne bénéficient pas correctement de la gratuité des soins, soit par résistance ou ignorance de leurs parents, soit par manque des documents administratifs nécessaires notamment des extraits d'acte de naissance. L'hygiène au sein des ménages Batwa reste aussi très précaire alors qu'elle constitue une source potentielle de plusieurs maladies notamment les maladies des mains sales, les parasites et autres. Beaucoup de ménages Batwa n'ont pas de latrines et ceux qui en ont, elles sont de mauvaises qualités et ne sont pas correctement utilisées. L'étude de l'UNIPROBA et

² Les enfants de moins de 5 ans sont soignés gratuitement.

NCA fait état de 35,8% de ménages Batwa sans latrines qui font leurs besoins dans la nature ou dans des trous ouverts. A cela s'ajoute le manque d'hygiène au niveau corporel, alimentaire et vestimentaire. Ces conditions d'hygiène constituent également un facteur d'amplification de la marginalisation des Batwa dans leurs milieux.

2.2. Situation particulière dans la zone pilote du projet

Pour rappel, les communes pilotes du projet sont Buhinyuza de la province Muyinga et Isare de la province Bujumbura. Dans la première phase, il est prévu que le projet travaille sur 7 collines dans la Commune de Buhinyuza (Bunywana, Gasave, Gitaramuka, Kirehe, Kiyange, Ntobwe et Nyarunazi) et sur 5 collines dans la commune Isare (Benga, Karunga, Gishingano, Kwigere et Nyakibande). Des consultations avec les autorités communales et des communautés Batwa ont été effectuées dans ces communes et des visites de terrain ont été réalisées dans les villages des Batwa au niveau des collines ciblées pour la première phase. La situation socioéconomique des Batwa, décrite ici, est le résultat de ces consultations et visites.

En termes démographiques, les collines pilotes totalisent une population de 209 ménages dont 90 ménages pour la commune Buhinyuza et 119 ménages pour la commune Isare. Le tableau suivant montre la répartition du nombre de ménages Batwa dans les collines de la première phase du projet et de toutes les communes pilotes.

Tableau n°2 : Répartition des ménages Batwa dans les communes Buhinyuza et Isare

| Commune | Collines | Ménages Batwa | |
|-------------------------------------|--|-------------------|------------|
| Buhinyuza | Collines visitées (prévues pour la 1 ^{ère} phase du projet) | Nyarunazi | 81 |
| | | Gasave | 9 |
| | | Sous total | 90 |
| | Autres collines (deuxième phase) | | 159 |
| | Total Buhinyuza | | 249 |
| Isare | Collines visitées (Prévues pour la première phase du projet) | Gishingano | 34 |
| | | Benga | 14 |
| | | Karunga | 59 |
| | | Kwigere | 12 |
| | | Sous total | 119 |
| | Autres collines (2 ^{ème} phase) | | 201 |
| Total Isare | | 320 | |
| Matongo | Collines visitées (ciblées comme zone d'intervention) | Matongo | 45 |
| | | Bwayi | 8 |
| | | Kibavu | 22 |
| | | Gasare | 32 |
| | Total Matongo | | 107 |
| Total pour les deux communes | | 676 | |

La situation socioéconomique des Batwa telle qu'observée sur terrain dans les collines pilotes est présentée dans les paragraphes qui suivent, commune par commune et colline par colline.

2.2.1. En commune Buhinyuza

Sur les 7 collines de la première phase du projet, seules les collines de Nyarunazi et Gasave sont habitées par des Batwa. La colline de Nyarunazi compte deux villages à savoir le village de paix de Nyarunazi et le village dit « Ikigwati c'Amatigura » situé sur la sous colline Mbizi, avec une population 40 et 41 ménages respectivement, soit un total de 81 ménages. Sur la colline Gasave, il n'y a que 9 ménages des Batwa qui vivent sur la sous-colline Munazi.

- **Les Batwa de la colline Nyarunazi**

Le village de Nyarunazi a été construit par le Gouvernement sur un terrain domanial dans le cadre de l'accueil des rapatriés sans référence et des résidents sans terres ; et c'est dans ce cadre que 33 ménages Batwa ont été installés dans le village. Chaque ménage bénéficiaire a reçu un terrain de 3 ares avec une petite maison de trois pièces (2 chambres à coucher et 1 salon), d'une cuisine et d'une toilette avec murs en briques adobes et couverture métallique. Avec le temps, les parcelles deviennent de plus en plus exiguës suite à la descendance, qui exige des morcèlements pour les jeunes qui se marient. En effet, alors que 33 ménages Batwa avaient bénéficié des parcelles, on a actuellement une population de 40 ménages.

Le village de Mbizi (Ikigwati c'Amatigura), a été construit en 2006 avec l'appui financier de l'ONG Oxfam sur un terrain domanial, en faveur des ménages démunis sans terre. Chaque ménage bénéficiait d'un terrain de 9 ares avec une maison de 4 pièces (3 chambres à coucher et un salon), avec murs en briques à adobes et couverture en tuiles. Les maisons de ce village sont de même types que celles du village de Nyarunazi, à part les dimensions et la couverture. Les bénéficiaires de ces maisons et parcelles étaient des ménages démunis et de toutes les ethnies. Tous les ménages Batwa de ce site n'ont pas bénéficié des parcelles et des maisons, seulement 16 ménages sur 41 en ont bénéficié. Les non bénéficiaires habitent juste en bas du village, dans des huttes en pailles et dans un terrain domanial. Malheureusement, 10 ménages bénéficiaires ont déjà vendu les parcelles et les maisons reçues pour s'installer à côté des non bénéficiaires dans des huttes en pailles ; et seulement 6 ménages ont gardé leurs maisons.

Photo n°1 : Aspect des maisons du village de Mbizi



Photo n°2 : Aspects externe et interne des huttes du site Mbizi



N'ayant pas des terres pour cultiver, les Batwa de la colline Nyarunazi vivent dans une situation d'extrême pauvreté. Ils survivent essentiellement des activités suivantes :

- **Le travail journalier (comme manœuvre)** : ce genre de travail est dominé par des activités agricoles dans les champs d'autrui. Ils gagnent en moyenne une rémunération de 1.000 Fbu par jour de travail (de 07h00 à 12h00 si on ne mange pas, ou de 07h00 à 15h00 si on reçoit le déjeuner), avec une fréquence de 4 jours de travail par semaine, soit une rémunération journalière de 571 Fbu, équivalent à 0,33 \$.

- **La poterie** : ce travail est fait uniquement par les femmes et les jeunes filles. En moyenne, une personne peut gagner entre 1.500 et 1.800 Fbu par semaine, soit un revenu journalier de plus ou moins 235 Fbu, équivalent à 0,13 \$. C'est donc un métier non rentable malgré son exigence en terme d'énergie et de temps. Pour le moment, l'accès à l'argile devient de plus en plus compliqué. En effet, l'argile était extraite dans les marais, qui avaient un caractère public. Pour le moment, ces marais sont cultivés et les propriétaires empêchent les Batwa d'extraire l'argile ou les font payer alors qu'ils n'ont pas de moyens financiers pour cela.
- **Le ramassage du bois mort** : Il s'agit du ramassage du bois mort pour le vendre dans les voisinages pour le chauffage et la cuisson. Normalement, ce travail était jadis rentable, mais à cause du grand rythme de déforestation, le bois mort est devenu très rare. Les boisements domaniaux ont presque disparu (il n'en reste qu'un petit boisement qui est très jeune et fortement sollicité) et les boisements privés sont difficilement accessibles et moins nombreux. En moyenne, une personne peut gagner entre 4.200 et 6.000 Fbu par semaine ; soit un revenu journalier de plus ou moins 728 Fbu, équivalent à 0,42 \$.
- **La fabrication des nattes** : les nattes sont fabriquées par de vieux hommes sur base d'une plante sauvage et aquatique, le *Cyperus latifolius* (Urukangaga). Cette plante se trouvait naturellement dans les marais en jachère. Pour le moment, tous les marais proches sont sous cultures, et on ne trouve que de petites touffes qui grandissent auprès des ruisseaux pendant les périodes de contre saison. Les nattes fabriquées sont vendues localement et permettent un revenu moyen de 4.000 Fbu par semaine ; soit un revenu journalier de 570 Fbu, équivalent à 0,33\$.

En plus de ces niveaux de revenus très bas, la vulnérabilité des Batwa est accentuée par des prix élevés de denrées alimentaires. Le haricot et la farine de manioc, qui sont les plus consommés, coûtent respectivement 1.000 Fbu et 1.500 Fbu par Kg sur le marché local. On constate donc que le revenu journalier moyen d'un ménage ne permet pas de s'acheter 1 kg de haricot et 1 kg de farine. D'où ces ménages Batwa vivent dans une situation chronique d'insécurité alimentaire.

- **Les Batwa de la colline Gasave**

Les Batwa de la colline Gasave se trouvent sur la sous colline Munazi et on y compte seulement 9 ménages. Quatre de ces ménages vivent dans leurs propres parcelles mais de très petites dimensions (moins de 2 ares par ménage) tandis que d'autres vivent sur des terres d'autrui. Seulement deux ménages (de ceux vivant sur leurs propres terres) disposent des maisonnettes avec murs en briques adobes avec couverture en pailles, les autres vivent dans des huttes en pailles.

Les activités économiques sont exactement les mêmes que celles des Batwa de la colline Nyarunazi et dans les mêmes conditions. La seule différence est que la sous colline de Munazi est proche du Parc National de Ruvubu et quelques fois, les hommes peuvent y pénétrer clandestinement ou en payant une petite redevance à l'OBPE, pour couper de la paille qu'ils utilisent pour la couverture de leurs habitations ou pour la vendre dans les voisinages. L'entrée dans le parc n'est pas fréquent du

fait qu'il y a beaucoup d'animaux qui font peur et que si on est attrapé, on paie des amendes importantes.

Photo n°3 : Aspects de maison et hutte des Batwa de Munazi



2.2.2. En commune Isare

Sur les collines pilotes du projet, on trouve 119 ménages Batwa répartis sur 4 collines à savoir Gishingano (34 ménages), Benga (14 ménages), Karunga (59 ménages) et Kwigere (12 ménages). Seule la colline de Nyakibande, parmi les collines pilotes, ne compte pas de ménages Batwa.

Dans la commune Isare, les Batwa vivent sur leurs propres terres, mais de très petites superficies, avec une moyenne de plus ou moins 3 ares par ménage. Ils ont de petites maisons, souvent en briques à dobes mais avec couverture en pailles. La grande difficulté est de trouver assez de pailles nécessaires pour une couverture complète. Souvent, on met un sachet noir sous la paille pour faciliter l'écoulement des eaux des pluies mais cela ne dure pas longtemps. La plupart dispose de quelques pieds de bananier autour de leurs maisonnettes, avec une moyenne de 6 pieds par ménage.

Photo n°4 : Aspect des maisons des Batwa en commune Isare



Au point de vue économique, les activités essentielles sont les suivantes :

- **Le travail journalier ou à la tâche :**

- **La maçonnerie :** ce sont surtout les hommes qui travaillent dans la maçonnerie, soit comme maçon (peu nombreux), soit comme aide-maçon. La rémunération moyenne est de 5.500 Fbu par jour pour les maçons et 3.500 Fbu par jour pour les aide-maçons. Les personnes concernées par ce genre de travail descendent dans la capitale Bujumbura très tôt le matin et remontent le soir, et cela de lundi à samedi. Cependant, ce n'est pas tous les 6 jours qu'ils obtiennent du travail, la fréquence moyenne est de 4 jours de travail, mais ils doivent prendre le repas de midi tous les 6 jours de la semaine (avec un coût moyen de 1.000 Fbu par repas). Ainsi, le revenu journalier moyen est estimé à 2.285 Fbu (ou 1,32 \$) pour les maçons et 1.143 Fbu (ou 0,66 \$) pour les aide-maçons.
 - **Dans l'agriculture :** le travail dans les champs (Guca ingero) est beaucoup plus réalisé par des femmes et filles. Elles gagnent une moyenne de 1.500 Fbu par jour, avec une fréquence moyenne de 5 jours par semaine. Cela équivaut à un revenu journalier moyen de 1.071 Fbu, équivalent à 0,62 \$.
 - **La fourniture de la paille :** dans les collines du projet, la technique agricole de paillage est beaucoup plus utilisée pour le caféier, les tomates et les aubergines qui sont tous considérés comme des cultures commerciales. Les Batwa, hommes et femmes, travaillent dans la fourniture de la paille qu'ils vont chercher sur des sites non agricoles mais qui sont difficilement accessibles. En moyenne, une personne peut gagner 1.500 Fbu par jour mais ce genre de travail est saisonnier et ne dure qu'en moyenne 3 mois par année. C'est donc un travail très occasionnel.
 - **Le transport des marchandises :** les jeunes qui ont encore de la force travaillent en transportant, par tête, des paniers pour les petits commerçants de banane (essentiellement la banane mure) et des avocats vers la ville de Bujumbura. La rémunération varie de 1.000 à 1.500 Fbu par tour, en fonction de la taille du panier et on ne peut faire qu'un seul tour par jour.
 - **Dans les carrières :** il s'agit de l'extraction des moellons et/ou du sable dans les carrières. Ce genre de travail est fait principalement par des jeunes hommes car il est très exigeant en énergie. La rémunération moyenne est de 2.000 Fbu par jour de travail et ceux qui ont de la force peuvent travailler 5 jours par semaine, avec une ration journalière de 500 Fbu en moyenne. Cela revient à un revenu journalier moyen de 1.071 Fbu (ou 0,62 \$).
- **La poterie :** ce travail est réservé aux femmes et filles. Chaque individu peut faire en moyenne 15 pots par semaine, avec une valeur monétaire de 2.250 Fbu (150 Fbu/pot). Cela équivaut à un revenu journalier de 321 Fbu (ou 0,18 \$). C'est le métier le moins rentable et qui coûte beaucoup d'énergie. En plus, actuellement l'accès à l'argile est très difficile du fait que toutes les terres des marais sont des propriétés privées agricoles.

Au niveau sanitaire, tous les Batwa que nous avons rencontrés, au cours des consultations, ne disposent pas de CAM. A côté des faibles capacités financières, il y a également un problème de mentalité. Au niveau financier, la plupart des ménages n'ont pas la possibilité de payer 3.000 Fbu de cotisation annuelle ainsi que les frais de soins de 500 Fbu et 800 Fbu par consultation d'adulte et

d'enfant respectivement. En ce qui concerne les mentalités, nous donnons deux exemples illustratifs : (i) une femme nous a témoigné qu'elle avait acheté une CAM à 3.000 Fbu mais a passé toute l'année sans se faire soigner. Pour elle, cela a été une perte et elle n'a pas eu le courage d'en payer les années suivantes. Pourtant, quand une maladie survient, elle est obligée de payer plus que 3.000 Fbu pour un seul cas ; (ii) un bienfaiteur a financé des CAM pour les Batwa de Gishingano, il y a 3 ans. Les bénéficiaires devaient se faire photographier, mais ces derniers ont refusé de payer les frais de photographie jusqu'à ce que la période de validité soit écoulée. Ils voulaient que le bienfaiteur paie tous les frais ou qu'un autre bienfaiteur y contribue.

En ce qui concerne la scolarité, les enfants étudient gratuitement dans la formation de base, jusqu'en 9^{ème}. Cependant, il y a des frais que les parents doivent supporter et qui peuvent dépasser les capacités financières des Batwa. Il s'agit notamment des uniformes, des contributions dans les travaux de construction des salles de classe et autres équipements scolaires, et du matériel scolaire ordinaire (cahier, stylo, crayon, etc.)³. A titre d'exemple, l'année passée (année scolaire 2016-2017), les parents de Gishingano ont été obligés de payer une contribution de 10.000 Fbu par parent, ce qui est considéré comme exorbitant pour les ménages Batwa. En plus, suite à la proximité de la ville, les enfants non Batwa viennent à l'école avec des chaussures, alors que les Batwa n'en disposent pas, ce qui renforce le niveau de complexe d'infériorité chez les enfants Batwa. Suite à tous ces facteurs, on observe beaucoup d'abandons scolaires chez eux.

2.2.3. En Commune Matongo.

Selon les consultations organisées à l'endroit de la population Batwa dans les collines ciblées comme zone d'intervention du projet dans la commune Matongo, il apparaît que cette communauté éprouve des difficultés pour avoir accès à l'habitat décent, aux soins de santé, à l'alimentation, à la scolarisation, à une bonne nutrition et aux instances de prise des décisions.

En outre, les ménages Batwa de ces localités manquent cruellement de la terre cultivable. Pour ceux qui en ont, ce sont des petites parcelles infertiles par manque de fumure organique et minérale. Ils vivent principalement à travers la vente de la main d'œuvre et certains produits fabriqués à base de l'exploitation des ressources naturelles issues du parc de la Kibira comme le bambu.

Les quelques caféiculteurs Batwa qui se sont organisés en coopératives se plaignent d'un manque d'appui technique et financier par les partenaires sectoriels.

Sur base des stéréotypes et des croyances obscures, les femmes et les filles Batwa se souvent victimes des violences sexuelles. De même, les filles Batwa sont mariées très précocement et par conséquent abandonnent l'école.

³ Le gouvernement distribue annuellement des cahiers gratuitement au niveau des écoles, mais suite au nombre élevé des écoliers, les parents ont affirmés que souvent on enfant reçoit un seul cahier.

Les photos ci-après illustrent l'organisation des différentes réunions de consultations et la précarité de leurs habitations.

Photos 5&6: Un Mutwa avec ses deux enfants devant sa maison



Une veuve Mutwakazi devant maison



Photo 7 : Vue d'ensemble des participants Batwa lors d'une consultation / colline Kivumu



2.3. Utilisation par les Batwa des ressources des aires protégées ciblées

Dans l'objectif de planifier les activités de conservation environnementale d'une façon coordonnée et stratégique, il a été élaboré des plans d'aménagement et de gestion (PAG) des aires protégées dont celles ciblées par le projet (PNK, PNRu et RNFB). Lors de l'élaboration de ces PAG, des consultations communautaires à grandes échelles ont été réalisées, y compris des communautés Batwa. Ainsi, les PAG donnent des informations suffisantes sur l'utilisation des ressources des aires protégées et aussi des usages spécifiques par les Batwa. Les informations données dans les paragraphes qui suivent ont été essentiellement tirées des PAG de trois aires protégées concernées.

2.3.1. Pour le parc national de Ruvubu

L'usage spécifique des ressources naturelles par les Batwa concerne l'extraction d'argile par les Batwa riverains du parc, particulièrement vers le Sud (en province Ruyigi - commune Bweru et Bugenyuzi). Le parc semble offrir une bonne qualité de terre argileuse, qu'ils cherchent toujours à exploiter malgré l'interdiction répétitive par les gestionnaires du parc.

Les Batwa interviennent également, au même titre que les autres composantes de la population riveraine, dans la collecte de divers matériaux, notamment des feuilles de faux palmiers (ibisandasanda) pour la fabrication de paniers traditionnels, du papyrus pour la production de nattes, du bois de construction, du bois de chauffe, des tuteurs pour la culture du haricot grimpant, des cordes végétales pour divers usages, du ramassage de pailles et fourrage pour le bétail, et des plantes médicinales.

Le braconnage est aussi pratiqué, aussi bien par les Batwa que par les autres composantes de la société. Cela concerne les animaux de toutes catégories, les mammifères, les oiseaux et même les reptiles. Les feux de brousses fréquemment observés dans le parc seraient, en parties, liées à ces activités de braconnage.

Lors des consultations dans les collines pilotes de la première phase du projet dans la commune Buhinyuza, il a été constaté que les Batwa de ces collines n'ont pas de liens directs avec le parc. Cela est lié à la distance relativement grande entre le ce dernier et leurs villages. En plus, les personnes rencontrées ont exprimé la peur envers les animaux sauvages et les serpents.

En conclusion, le PNRu ne constitue pas un enjeu majeur pour les Batwa des zones environnantes. Leurs activités de survie ne sont pas directement en relation directe avec les ressources du parc.

2.3.2. Pour le parc national de Kibira

La ressource la plus exploitée et qui est spécifique aux Batwa est **le bambou**. Il répond à de multiples usages dont les plus courants sont : la production de divers types de paniers, la construction de maisons et d'enclos, des usages artisanaux, etc. La vente du bambou constitue la principale source de revenus pour les Batwa proche de la Kibira. Il n'est pas vendu au marché, mais directement dans les ménages et sur commande. Il a été constaté que la coupe du bambou, d'une manière anarchique, constitue un grand facteur de dégradation du parc. Malgré cela, les gestionnaires du parc n'ont toujours pas réussi à stopper cette activité.

Une autre activités, reconnue comme étant spécifiquement un métier traditionnel des Batwa est la **fabrication de la colle à *Symphonia globulifera***. Cette fabrication est faite sur base de la gomme récoltée sur le tronc de cette plante. La gomme est issue du latex jaunâtre sortant de petites fissures de vieux troncs de *Symphonia* et, en contact avec l'air, coagule, noircit et devient comme une boule très dure. Au moment de la récolte, ce sont ces gommes qu'on enlève à l'aide d'une machette sans

que l'arbre soit blessé. Ainsi, la collecte de la gomme n'affecte naturellement pas la dégradation du parc. La colle à Symphonia est utilisée pour colmater plusieurs types d'objets troués notamment les pots, les Calebasses, les chaises, les portes et les objets en plastiques. Actuellement, grâce à son importance dans la vie des ménages et comme source de revenus, elle intéresse aussi le reste des communautés riveraines de la Kibira. La commercialisation de la colle à Symphonia est actuellement très pratiquée dans les marchés locaux autour du parc.

En outre, le parc constitue une source alimentaire directe pour certains ménages Batwa, notamment à travers (i) **la collecte des plantes comestibles** composées essentiellement de certains légumes, dont certaines sont même en quantité abondante qu'on arrive à vendre régulièrement certaines quantités sur le marché local. C'est le cas de *Solanum nigrum* beaucoup commercialisé sur les marchés locaux, plus particulièrement dans le Mumirwa (côté Bubanza), de *Clusia abyssinica* dont les feuilles cuites avec la nourriture ont de vertus apéritives et *Basella alba* dont la commercialisation se fait normalement toutes les saisons mais en petites quantités. La récolte des plantes comestibles ne semble pas porter préjudice à la biodiversité du parc. Cependant, ce sont essentiellement les Batwa qui vivent de ces ressources et qui, une fois en forêt, peuvent aussi causer des dégâts sur les autres ressources et parfois mêmes causer des feux de brousse ; (ii) **la chasse** : La présence des chasseurs dans le parc est fréquente surtout dans le secteur de Mabayi (Bubanza). En général, ce sont les Batwa qui pratiquent la chasse des antilopes et des primates, mais de plus en plus d'autres personnes les rejoignent dans la recherche du gibier notamment par le piégeage.

Une autre activité exercée par les Batwa dans ce parc surtout du côté de la commune Matongo est le ramassage ou coupe de bois de chauffe ou de construction. Il est aussi question de la coupe des herbes servant de paille pour leurs maisons. Ces herbes sont également vendues par les Batwa aux caféiculteurs pour servir de paillage de leurs champs caféiers. Il s'agit aussi de l'exploitation des plantes médicinales se trouvant dans ce parc.

La population riveraine reconnaît également la pauvreté très accrue au sein de la communauté des Batwa qui est un peuple sans terre et qui fait que leur vie soit intimement liée aux ressources naturelles du PNK.

Les programmes d'éducation environnementale chercheront à atteindre les différentes couches sociales qui interagissent avec les ressources naturelles à l'intérieur et à l'extérieur du parc. Ici, on pense surtout aux femmes dont le rôle dans la gestion des ressources naturelles est primordial. L'on pense également aussi aux Batwa dont le mode de vie est dépendant des ressources du parc.

En conclusion, le mode de vie de certaines communautés des Batwa riverains du PNK est très dépendant des ressources du parc. Les Batwa sont reconnus comme étant les principaux braconniers et exploitants illégaux du bambou.

2.3.3. Pour la réserve naturelle forestière de Bururi

Au tour de la RNFB, il y a eu beaucoup plus d'investigation sur les communautés Batwa, particulièrement dans le cadre du projet PADZOC. Il a été constaté qu'il y a 28 ménages Batwa qui

vivent dans les voisinages de la réserve et que cette dernière constitue, en partie, une source de revenu pour leur survie. Ces Batwa vivent essentiellement du travail journalier exercé dans la ville de Bururi, de l'extraction des carrières dans la réserve et ses alentours, de la coupe du bois, du ramassage du bois mort et de la coupe de la paille qu'ils revendent dans la ville de Bururi.

Avant le PADZOC, ces Batwa n'étaient pas suffisamment intégrés dans la gestion des ressources naturelles de la réserve ; tous les efforts avaient été échoués. Aucune association de ces derniers n'est fonctionnelle. Avec le PADZOC, il a été convenu, avec ces ménages de recruter les hommes et femmes adultes de cette communauté pour : (i) entretenir les pistes internes de la réserve, (ii) ouvrir les sentiers touristiques et les entretenir sur 17 kms, (iii) nettoyer le sentier pare-feu faisant office de limite sur 33 kms, et (iii) entretenir le siège de la réserve composé de bureau, magasin et jardin et cela pour une durée de 12 mois (mars 2017 – février 2018). Compte tenu de leur situation de manque de terre et d'habitation convenables, il a été convenu que les Batwa seront payés une partie du salaire journalier et l'autre sera mise sur un compte épargne pour leur permettre de s'acheter un terrain propre sur lequel ils pourront s'installer d'une manière stable.

3. Cadre juridique, institutionnel et politique applicables aux Batwa

3.1. Au niveau national

La Constitution du Burundi datant de 2005 prévoit une égalité de statut et de droit à tous les citoyens burundais. En son article 13, il est stipulé que tous les Burundais jouissent des mêmes droits et ont droit à la même protection de la loi et qu'aucun burundais ne sera exclu de la vie sociale, économique ou politique de la nation du fait, notamment, de son origine ethnique. En son article 17, la Constitution stipule que le Gouvernement a pour tâche, entre autres, d'améliorer la qualité de la vie de tous les Burundais et de garantir à tous la possibilité de vivre au Burundi à l'abri de la peur, de la discrimination, de la maladie et de la faim. En outre, l'article 19 mentionne que les droits et devoirs proclamés et garantis, entre autres, par la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, la charte africaine des droits de l'homme et des peuples, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant font parti intégrante de la Constitution de la République du Burundi.

Au niveau de la représentativité, l'article 16 de ladite constitution prévoit que le Gouvernement burundais doit être composé de sorte que tous les burundais y soient représentés et qu'il les représente tous ; que chacun ait des chances égales d'en faire partie; que tous les citoyens aient accès aux services publics et que les décisions et les actions du Gouvernement recueillent le plus large soutien possible. Concernant toujours cet aspect, les articles 164 et 180 de cette même constitution prévoient respectivement la cooptation de trois députés de l'ethnie Twa pour l'Assemblée nationale et de 3 Sénateurs de cette même ethnie pour le Sénat.

Au niveau institutionnel, le Gouvernement du Burundi dispose d'un Ministère ayant en charge la gestion des questions des personnes vulnérables. Il s'agit du Ministère des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre. Il a été également procédé à la mise en place d'une commission nationale chargée de la protection sociale ainsi que son secrétariat permanent pour assurer son fonctionnement. Il importe que le Secrétariat a été doté de points focaux dans toutes les provinces du pays. En plus de cette structure étatique, il y a des organisations de la société civile qui s'occupent spécifiquement des questions des Batwa. Il s'agit, principalement : (i) de l'UNIPROBA (Unissons-nous pour la Promotion des Batwa) qui a été créée par des Leaders Batwa et dont les membres sont des Batwa, avec des antennes au niveau de toutes les provinces et la plupart des communes du pays ; (ii) de l'Action Batwa, une organisation créée et gérée par la Congrégation catholique des Missionnaires d'Afrique (Pères Blancs) ; (iii) de l'UCEDD (Union Chrétienne pour l'Education et le Développement des Déshérités), basée à Gitega et créée par des Batwa, et qui travaille à travers plusieurs provinces en faveur des Batwa. Il sied de mentionner que d'autres organisations des Batwa sont en train d'être créées.

Au niveau politique, le Burundi a adopté en 2011 un document de politique nationale de protection sociale. En 2015, une stratégie nationale pour la mise en œuvre de cette politique a été adoptée. A

travers cette stratégie, le Gouvernement du Burundi reconnaît que les Batwa font partie des groupes vulnérables méritant une attention particulière, parce que, entre autres, (i) ils sont particulièrement désavantagés en termes d'accès à la terre avec plus 79 % des ménages Batwa cultivant moins de 0,1 ha ; (ii) il y a absence d'un programme national intégré pour combattre l'exclusion sociale et la vulnérabilité extrême des Batwa ; et (iii) les projets existants qui ciblent les Batwa sont éparpillés et difficiles à pérenniser.

3.2. Au niveau de la Banque Mondiale

Le texte applicable est la politique opérationnelle PO 4.10 relatif aux peuples autochtones. Aux fins d'application de cette présente politique, l'expression « population autochtone » est employée au sens générique du terme pour désigner un groupe socioculturel vulnérable distinct présentant, à divers degrés, les caractéristiques suivantes :

- Les membres du groupe s'identifient comme appartenant à un groupe culturel autochtone distinct, et cette identité est reconnue par d'autres ;
- Les membres du groupe sont collectivement attachés à des habitats ou à des territoires ancestraux géographiquement délimités et situés dans la zone du projet, ainsi qu'aux ressources naturelles de ces habitats et territoires ;
- Les institutions culturelles, économiques, sociales ou politiques traditionnelles du groupe sont différentes de celles de la société et de la culture dominantes ; et
- Les membres du groupe parlent un langage souvent différent de la langue officielle du pays ou de la région.

Au Burundi, les Batwa remplissent ces critères notamment le premier et le quatrième et sont considérés comme peuple autochtone dans les considérations de la Banque. Les Batwa parlent une langue identique du point de vue morphologique, syntaxique et lexical à celle parlée par l'ensemble de la population burundaise (le kirundi). Cependant, les Batwa ont une façon de parler un peu particulière qui réside au niveau de l'intonation, de l'articulation des mots ainsi qu'au niveau de quelques termes qui leur sont propres⁴.

La présente politique est tout aussi applicable à des groupes ayant perdu « leur ancrage collectif dans des habitats géographiquement circonscrits ou des territoires ancestraux situés dans la zone du projet » pour cause de départ forcé. Ce critère semble aussi être rempli dans le cadre des Batwa du Burundi. Historiquement, les Batwa qui vivaient essentiellement de la chasse et de la cueillette dans les forêts ont été régulièrement chassés par les défrichements des forêts pour des fins agricoles et par des mesures de conservations du peu de forêts qui restent sous forme d'aires protégées.

Ainsi, la politique est déclenchée dans le cadre du projet du fait qu'on trouve des Batwa dans la zone d'action, y compris celle du financement additionnel, et qui risquent d'être affectés par le projet.

⁴ Gilbert Ndayikengurukiye, « La scolarisation des Batwa au Burundi : Stéréotypes et politiques publiques », Thèse doctorale, 2014.

L'objectif de cette politique est de: (i) faire en sorte que le processus de développement encourage le plein respect de la dignité, des droits de l'homme et de la spécificité culturelle des peuples autochtones; (ii) faire en sorte que ceux-ci ne souffrent pas des effets préjudiciables au cours du processus de développement, ou, quand ce n'est pas possible, de faire en sorte que ces impacts soient minimisés, atténués ou indemnisés; et (iii) faire en sorte que les peuples autochtones reçoivent des bénéfices sociaux et économiques qui soient appropriés sur le plan culturel, du genre, et intergénérationnel.

Chaque fois que la Banque est sollicitée pour financer un projet affectant directement des populations autochtones, elle exige de l'emprunteur qu'il s'engage à procéder, au préalable, à une consultation libre et fondée sur une communication des informations aux populations concernées. Le financement de la Banque ne sera accordé que si le projet obtient un soutien massif dans la communauté respective de la part des populations autochtones, en l'occurrence la population Batwa.

Un projet proposé au financement de la Banque ayant un impact potentiel sur des populations autochtones nécessite, entre autres, que:(i) l'emprunteur organise, préalablement à chaque nouvelle étape du projet, une consultation des communautés de population autochtone affectées, afin de prendre pleinement connaissance de leurs points de vues et de s'assurer qu'elles adhèrent massivement au projet; (ii) l'emprunteur prépare un Plan en faveur des populations autochtones ; et (iii) l'emprunteur diffuse ce plan. C'est dans ce cadre que le présent plan a été élaboré, sur base des consultations des Batwa et autres parties prenantes, particulièrement dans les zones pilotes du projet.

3.3. Au niveau international

Au niveau international, il existe des textes internationaux et régionaux qui régissent les droits de l'homme et auxquels le Burundi a adhéré. Il s'agit notamment de :

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Le Burundi y adhéré à la date de son indépendance, en 1962 ;
- Le Pacte International relatif aux droits civils et politiques, et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ratifiés en 1990 ;
- La Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifiée en 1991 ;
- La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, ratifiée en 1999 ;
- La Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée en 1990.

Tous ces textes font partie intégrante de la constitution du Burundi de par son article 19, comme déjà mentionné dans le point 3.1.

3.4. Des intervenants en faveur des Batwa dans la zone du projet

Un certain nombre de projet en cours, ayant des appuis prévus en faveur des Batwa, ont été identifiés dans la zone du PRRPB. Lors de la mise en œuvre du projet, il serait nécessaire que l'UCP entre en contact avec ces autres projets (dont la plus part sont financés par la Banque Mondiale) pour établir un cadre de collaboration, de coordination et d'harmonisation d'approches en faveur des Batwa. Cela éviterait aussi des chevauchements des activités et des bénéficiaires dans les mêmes endroits. Les projets identifiés sont brièvement décrits ci-dessus.

- **Projet PACSC**

Le projet PACSC est financé par la Banque Mondiale et intervient dans l'appui du secteur caféicole pour améliorer sa compétitivité et les conditions de vie des caféiculteurs. La collaboration sera nécessaire particulièrement dans la zone du financement additionnel (commune Matongo).

- **Projet « Kira »**

Ce projet est financé par la Banque Mondiale et a comme objectif d'améliorer la qualité des services de santé et leur utilisation par les femmes enceintes, les enfants de moins de 5 ans, les adolescents et les couples en âge de procréer. Il sera exécuté dans tout le pays pendant une période de 5 ans (2017-2021). A travers ce projet, il est prévu que les Batwa bénéficient gratuitement des CAM (Carte d'Assistance Maladies) ainsi que des actions de sensibilisation et de formation des leaders Batwa pour adopter des comportements positifs en matière de santé. En plus, le projet va favoriser l'obtention par les Batwa des documents administratifs comme la carte d'identité, les attestations de mariage et de naissance des enfants Batwa ; ce qui leur permettent l'accès aux systèmes de gratuité des soins pour les femmes enceinte et les enfants de moins de 5 ans. Le projet couvre tout le territoire du pays, et ainsi toute la zone d'intervention du PRRPB.

- **Le Projet d'Appui aux filets Sociaux**

Ce projet est financé par la Banque mondiale pour appuyer le Gouvernement du Burundi dans la mise en œuvre de sa Politique Nationale de la Protection Sociale (PNPS). Cet appui se traduit à travers des transferts monétaires aux ménages vulnérables ayant des enfants en bas âge et vivant dans un état d'extrême pauvreté, estimés à 20.000 Fbu par ménage pendant 30 mois. Le projet inclut aussi des actions visant le changement de comportement, le renforcement du développement du capital humain et l'amélioration des conditions socioéconomiques des ménages bénéficiaires. Le projet intervient dans les provinces de Gitega, Karusi, Kirundo et Ruyigi. Seule la province de Ruyigi fait partie des zones prioritaires du PRRPB.

- **PRODEMA – FA (Projet de Productivité et de Développement des Marchés Agricoles – Financement Additionnels)**

Ce projet intervient dans toutes les communes de 10 provinces de 3 régions géographiques à savoir : le Nord (Ngozi, Kirundo, Muyinga et Cankuzo) ; Centre (Muramvya, Mwaro et Bubanza) et le Sud (Bururi, Makamba et Rutana), pour une période de 3 ans (2017 – 2019). Les provinces Muyinga, Cankuzo, Bubanza et Bururi (pour la Réserve forestière) font partie également du PRRPB. Le PRODEMA-FA appui, entre autres, le financement des sous-projets des organisations des producteurs dans les domaines de l'agriculture, d'élevage (bovin et caprins), Il est également prévu de financer des sous-projets spécifiques des Batwa et sur demande. L'UNIPROBA joue le rôle d'opérateur de proximité pour assurer l'encadrement technique des Batwa et les aider à bien préparer et exécuter leurs sous-projets spécifiques.

- **PRODEFI II (Projet de Développement des Filières – deuxième phase)**

Le projet est financé par le FIDA pour une période de 6 ans (2016 – 2021) et touche 11 communes situés dans les provinces de Kayanza (commune Muhanga), Ngozi (communes Nyamurenza, Marangara, Kirembo, Gashikanwa et Tangara), Muramvya (communes Mbuye et Rutegama), Karusi (communes Gihogazi, Bugenyuzi, Buhiga, Mutumba et Nyabikere), Gitega (communes Bugendana et Buraza) et Muyinga (commune Mwakiro). Les communes de Mwakiro, Mutumba et Nyabikere sont frontalières avec le PNRu et seule la commune Mwakiro fait partie de la zone d'intervention du PRRPB.

Le PRODEFI II a pour objectifs d'accroître le capital physique productif, en augmentant la résilience des systèmes de production au changement climatique, d'intensifier l'agriculture et l'élevage y compris pour améliorer l'état nutritionnel dans le but ultime de structurer les filières lait et riz, y compris pour augmenter l'emploi des jeunes et renforcer la capacité des acteurs. Le PRODEFI II compte trois principales composantes suivantes : l'accroissement durable du capital productif et renforcement des capacités institutionnelles ; la valorisation et le renforcement des filières ; et l'accompagnement des structures, gestion du savoir et facilitation. Les Batwa ont été identifiés comme étant le groupe le plus vulnérable. En plus de veiller à ce que les Batwa soient pris en compte dans différentes interventions du projet, des actions spécifiques, en leur faveur, ont été planifiées. Il s'agit des activités suivantes : (i) des actions de sensibilisation spéciales pour garantir leur participation dans les assemblées collinaires de ciblage des bénéficiaires, (ii) la sensibilisation, la structuration des groupes de caution solidaire mixant des Batwa et autres ethnies pour que les IMF (Institutions de Micro Finance) puissent leur donner des crédits, (iii) la sensibilisation de cette population à leurs droits, à la lutte contre la malnutrition, contre le VIH/SIDA, à la scolarisation de leurs enfants (filles et garçons), à la vaccination de leurs enfants, au recours aux soins de santé dans des centres spécialisés et la sensibilisation des voisins pour la non stigmatisation du groupe des Batwa, (iv) l'alphabétisation des adultes Batwa dans les centres déjà ouverts sur les collines, (v) la protection de leurs droits par les CDFC (Centre de Développement Familial Communal) comme ils le font pour les autres groupes vulnérables, notamment l'appui juridique et judiciaire aux victimes des

violations des droits par les autres groupes de la population, et (vi) l'intégration des Batwa dans la CSC (Chaine de solidarité communautaire).

4. Effets potentiels du projet sur les Batwa

4.1. Effets positifs

- **Acquisition des emplois dans le cadre du projet:** La mise en œuvre du projet telle que prévue va exiger des travaux en HIMO, notamment pour les investissements visant le contrôle de l'érosion. Etant donné que ce genre de travail n'exige pas beaucoup de main-d'œuvre qualifiée, les Batwa actifs sont tous éligibles. Il sera nécessaire que les gestionnaires du projet exigent que les Batwa (hommes et femmes) des zones du projet soient pris en compte dans le recrutement. Il sera nécessaire d'accompagner les Batwa bénéficiaires de ces emplois pour une gestion rationnelle des rémunérations, notamment dans la mise en place des systèmes leur permettant d'épargner et d'accéder aux crédits.
- **Bénéficiaires directs de certaines actions du projet :** Compte tenu de leur situation structurelle et conjoncturelle, les Batwa sont naturellement ceux qui vont bénéficier le moins du projet parce que ne disposant pas assez de terres exploitables. Toutefois, certains bénéfices sont escomptés si les Batwa sont spécifiquement ciblés. Il s'agit notamment des actions suivantes:
 - **Le renforcement des capacités :** le projet prévoit, entre autres, de renforcer les capacités techniques et organisationnelles des communautés dans la zone d'action. Il a été constaté que les Batwa de la zone du projet, particulièrement dans les zones pilotes, ne sont pas organisés. Ainsi, à travers ses actions, le projet pourra contribuer à ce que les Batwa soient organisés ou soient intégrés en associations et à l'acquisition des connaissances dans les domaines ciblés par le projet. Les Batwa pourront être intégrés dans les groupements de gestion forestière prévus dans le cadre du projet, et bénéficier des avantages y relatifs au même pied d'égalité que les autres composantes de la société.
 - **L'accès aux animaux d'élevage :** le projet prévoit d'offrir des animaux d'élevage (bovin, caprin et ovin) dans le cadre de promouvoir la fertilité des sols et des activités génératrices de revenus. A travers les consultations réalisées dans les communautés Batwa, cette intervention peut intéresser la totalité des ménages, particulièrement l'élevage caprin. En effet, la majorité des ménages Batwa dispose de petits lopins de terres, sont capables et sollicitent le petit élevage particulièrement les chèvres. Il faudra donc s'assurer que les Batwa sont spécifiquement ciblés parmi les bénéficiaires de ce volet du projet. En plus, compte tenu des habitudes remarquées dans certaines localités des Batwa, notamment sur la colline de Karunga de la commune Isare⁵, il sera nécessaire d'accompagner l'octroi des animaux par des activités d'encadrement pour que l'élevage réussisse.

⁵ En 2014, les ménages Batwa de Karunga ont bénéficié des chèvres, à raison d'1 tête par ménage. Actuellement, seulement 15 ménages disposent d'au moins une chèvre sur les 85 bénéficiaires (soit seulement 17,6%). Les pertes sont dues à différents facteurs, notamment la mortalité (certaines chèvres fournies n'étaient pas de bonne qualité) mais également par la revente des chèvres reçues chez certains ménages.

- **Production et installations des cultures pérennes** : le projet prévoit de former des bénéficiaires sur le développement des pépinières et l'octroyer des matériels de plantation des cultures pérennes, notamment le bananier, les agro-forestiers, les fruitiers, etc. Certains Batwa pourront être formés dans les techniques de production des plants en pépinière et en devenir des experts locaux. En plus, bien que la plupart des Batwa n'aient pas de parcelles à vocation agricole, la majorité de ceux consultés ont affiché une grande volonté de bénéficier d'une petite quantité de ces plants dont ils peuvent installer dans l'arrière-cour ou tout au tour de leurs maisonnettes. D'après les estimations faites lors des consultations, chaque ménage pourra solliciter une moyenne de 32 plants (essentiellement des agro-forestiers, fruitiers et bananiers). Ici aussi, il faudra se rassurer que les ménages Batwa de la zone d'intervention soient consultés pour identifier les besoins de chacun, en termes de qualité et de quantité de plants. S'ils reçoivent de formation et d'encadrement appropriés, certains Batwa peuvent même devenir des pépiniéristes et gagner des revenus dans la production et vente des plants.
- **La certification foncière** : les Batwa disposant des lopins de terres, bien que de petites tailles, restent en insécurité foncière. En effet, les terres à leurs dispositions ne sont pas enregistrées et subissent souvent des pressions de la part de leurs voisins non Batwa ou même de l'administration⁶. L'enregistrement de leurs propriétés peut constituer un facteur de sécurité foncière et de stabilisation. A cause de leur ignorance dans le domaine, il sera nécessaire que les Batwa soient sensibilisés et accompagnés d'une manière spécifique.

4.2. Effets négatifs

Compte tenu de la qualité des activités du projet, les effets négatifs sur les Batwa sont jugés de moindre importance. Les effets négatifs identifiés sont des risques potentiels que les Batwa peuvent subir suite à la mise en œuvre du projet. Il s'agit essentiellement des risques suivants :

- **Risque de renforcer le phénomène d'abandon scolaire** : Parmi les facteurs d'abandon scolaire chez les communautés Batwa figurent la recherche du travail pour les jeunes qui atteignent 15-16 ans (étudiant souvent entre la 5^{ème} et la 6^{ème} primaire). Les activités de HIMO prévues dans le cadre du projet constitueront une source potentielle du travail pour ces jeunes et pourront servir de motif pour abandonner l'école et profiter de cette opportunité. Les autorités locales, les ONG qui s'intéressent aux Batwa et les gestionnaires du projet devront tirer attention à ce que des jeunes scolarisés ne soient pas recrutés.
- **Risque de réduction de la taille des parcelles des Batwa** : Compte tenu de l'approche paysagère qui sera promue dans le projet, particulièrement en ce qui concerne les investissements de lutte contre l'érosion, il se pourra que des aménagements de terrasses radicales recoupent des lopins de terres des Batwa. Le cas échéant, les dimensions des terres des Batwa, qui sont déjà très petites, risquent de le devenir davantage. Il serait important de faire exception, en ne touchant

⁶L'étude réalisée par UNIPROBA, en partenariat avec NCA en 2015, a constaté que 46,2% des Batwa avaient perdu des terres suite aux pressions subies (soit par expropriation des voisins ou des autorités administratives, soit par déplacement ou du fait qu'ils sont obligés de vendre).

pas les terres des Batwa dans les aménagements de terrasses radicales, à moins d'en trouver d'autres parcelles pour compenser les pertes.

- **Risque de perdre certaines ressources vitales suite aux activités de conservation des aires protégées** : Comme déjà décrit, certaines communautés des Batwa dépendent directement des ressources forestières des aires protégées, particulièrement celles vivant autour du PNK et de la RNFB. Pour Kibira, les activités des Batwa dans le parc constituent un facteur de sa dégradation, notamment le braconnage et la coupe illicite du bambou, qui cependant, sont considérées comme des activités principales pour la survie des Batwa. Il faudra donc des activités économiques alternatives pour ces communautés. Pour la forêt de Bururi, une solution a été trouvée à travers des activités d'entretien en cours de réalisation dans le cadre du PADZOC et qui procurent des revenus nécessaires à leurs survies. Cependant, le travail rémunéré de ces Batwa s'achèvera en février 2018, après seulement 12 mois et les Batwa bénéficiaires n'auront pas encore des capacités économiques alternatives suffisantes pour permettre leur stabilité. Il sera nécessaire de prolonger ces activités dans le cadre du présent projet afin de renforcer les acquis du PADZOC.

5. Mesures nécessaires pour renforcer les effets positifs et éviter/atténuer les effets négatifs

5.1. Mesures nécessaires pour renforcer les effets positifs

Pour que les effets positifs identifiés soient réalisés en faveur des Batwa, il faudra que les Batwa soient ciblés, sensibilisés et encadrés d'une manière spécifique. Si les Batwa ne sont pas ciblés spécifiquement, il y aura risque qu'ils ne soient pas pris en compte convenablement parmi les bénéficiaires du projet. Pour cela, il faudra que pour chaque type de sous projet ou d'activité, il y ait une part réservée aux Batwa. Par exemple, lors de la mise en œuvre des travaux en approche HIMO, il faudra déterminer le nombre de places réservées aux Batwa ; lors de la distribution des animaux d'élevage, déterminer le nombre de tête qui revient aux Batwa, etc.

La sensibilisation et l'encadrement devront être spécifiques et de proximité au niveau des ménages. Cela est nécessaire parce que les Batwa n'ont pas l'habitude de participer dans les réunions communautaires. L'encadrement devra viser la prise de conscience pour éviter que les biens reçus ne soient pas revendus et que les rémunérations issues des emplois acquis dans l'approche HIMO soient rationnellement utilisées. Pour cela, on pourrait suggérer l'usage de l'approche utilisée dans le cadre du PADZOC pour les Batwa autour de la réserve de Bururi.

Il sera aussi nécessaire que les Batwa propriétaires de terres soient spécifiquement appuyés pour l'enregistrement de leurs terres. Cela inclura la sensibilisation de ces Batwa sur leurs droits fonciers et l'appui administratif et financier des opérations d'enregistrement des terres au niveau des guichets fonciers communaux.

Pour réussir le ciblage, la sensibilisation et l'encadrement spécifique de proximité, il serait plus efficace de confier ces tâches à une organisation des Batwa, choisie parmi les 3 qui sont les plus

actives à savoir UNIPROBA, Action Batwa et UCEDD. L'organisation choisie, serait contractée par le projet, en qualité de prestataire de service ou d'opérateur de proximité pour la mise en œuvre du plan en faveur des Batwa.

5.2. Mesures nécessaires pour éviter ou atténuer les effets négatifs

- **Pour éviter le risque de renforcer le phénomène d'abandon scolaire**, il faudra, lors des travaux en HIMO, veiller à ne pas recruter des moins de 18 ans et des jeunes qui sont à l'école (peu importe leur âge). L'organisation qui assure l'encadrement de proximité pourra se charger de cette question, en collaboration avec les autorités locales et les leaders communautaires Batwa. Si l'encadrement est bien fait, les acquis du projet au sein des ménages Batwa devaient plutôt contribuer dans la réduction du taux d'abandons scolaires, avec l'amélioration des moyens de vie.
- **Pour éviter la réduction des dimensions des parcelles des Batwa** lors de l'aménagement des terrasses radicales, soit il faudra contourner ces parcelles, soit compenser les pertes. Cela devait être étudié, cas par cas. Normalement, compte tenu des superficies prévues pour les terrasses radicales et du nombre des Batwa et leur emplacement dans la zone du projet, la probabilité de tel cas est très faible.
- **Pour les Batwa autour des aires protégées qui risquent de perdre des ressources pour leurs survies**, il faudra se référer sur l'expérience acquise autour de la Reserve Naturelle Forestière de Bururi dans le cadre du PADZOC. En effet, pour toutes les aires protégées, les activités d'entretiens, de gardes et de guides touristiques seront nécessaires pour les protéger contre les feux de brousses, contre des exploitations illicites et pour permettre des activités touristiques autour et à l'intérieur des forêts. Ainsi, les Batwa, adultes pourront être recrutés parmi ceux qui vont réaliser ces activités, y compris celles en rapport avec le reboisement à l'intérieur et autour des aires protégées (production, plantation et entretien des arbres). L'approche d'épargne développée à Bururi, pourrait être appliquée aussi ailleurs afin de permettre aux Batwa bénéficiaires de s'acheter des parcelles et de se construire des maisons relativement convenables. Certaines activités qui ne contribuent pas dans la dégradation des aires protégées pourront être permises et mieux encadrées. C'est notamment la collecte de la gomme pour la fabrication de la colle et la collecte des légumes à Kibira et l'extraction d'argile dans le parc de la Ruvubu.

5.3. Mesures nécessaires permettant aux Batwa de tirer des bénéfices sociaux et économiques du projet

L'OP 4.10 qui est déclenchée dans le cadre du projet a, entre autres, l'objectif de faire en sorte que les peuples autochtones reçoivent des bénéfices sociaux et économiques qui soient appropriés sur le plan culturel, du genre, et intergénérationnel. Certaines interventions du projet peuvent contribuer à cet objectif. Toutefois, les effets positifs du projet sur les Batwa ne pourront pas être optimisés dans leurs conditions de vie actuelles. Il faudrait donc que le projet, en plus des actions déjà planifiées, intègre certains appuis spécifiques en faveur des Batwa. Les appuis prioritaires viseraient

l'amélioration de l'habitat, l'accès à la terre et l'accès aux soins de santé. En effet, la majorité des Batwa habitent dans des huttes en pailles et de petites dimensions qui ne permettent pas la réussite des activités prévues dans le projet et dont ils seraient bénéficiaires (l'acquisition des animaux d'élevage et autres appuis) ; et beaucoup de Batwa sont sans terres et pour ceux qui en ont, elles sont de très petites dimensions. En termes de santé, les Batwa font souvent recours à la tradition, en plus du manque de moyens financiers pour se payer les soins. Ils n'ont pas encore développé l'habitude de se faire soigner dans les structures de soins qu'ils considèrent réservés aux autres Burundais.

Pour améliorer l'habitat, l'accès à la terre et l'accès aux soins d'une manière efficace, il faudra que les Batwa y participent. Comme déjà mentionné, il a été observé que dans la plupart des cas, beaucoup de Batwa qui ont bénéficié des maisons relativement décentes les ont revendues ou ont revendu les tôles par après. Il a été constaté aussi que dans la majorité des cas pareils, les Batwa bénéficiaires n'avaient pas contribué dans la construction des maisons acquises. Par contre, là où les Batwa ont été préalablement bien encadrés et ont contribué dans les activités de construction, on a observé très peu de cas de revente. Il est donc proposé de ne pas construire des maisons pour les Batwa mais de les appuyer à ce que eux-mêmes se les construisent.

Les Batwa devaient être sensibilisés sur les conséquences négatives de vivre dans des huttes en pailles et sans latrines sur leur état de bien être en général et sur la santé environnementale des voisinages, et les inciter à la prise de conscience sur la nécessité et la possibilité d'améliorer leur situation. **A travers des activités rémunérées dont les Batwa seront bénéficiaires (la construction des terrasses et la gestion des aires protégées), les aider à faire de l'épargne sur leurs salaires (exemple de Bururi) pour utiliser les fonds épargnés dans l'acquisition des terres (par achat), l'amélioration de leur habitat, hygiène et assainissement.**

En ce qui concerne les soins de santé, le projet pourrait sensibiliser les Batwa sur l'importance des CAM et collaborer avec le projet « Kira » pour que ce dernier puisse en disponibiliser pour ceux qui en désirent.

6. Résultats des consultations libres des Batwa et autres parties prenantes

6.1. Groupes consultés et approche méthodologique

Les consultations des parties prenantes ont concerné les acteurs du secteur publics de différentes provinces du projet, les autorités locales dans les communes pilotes, les communautés Batwa des collines pilotes ainsi que les gestionnaires de l'UNIPROBA.

- **Les acteurs publics des provinces bénéficiaires du projet**

Les acteurs publics de différentes provinces ont été consultés lors des ateliers régionaux organisés par le LVEMP II dans le cadre de l'élaboration de la politique de réinstallation involontaire. Au cours de ces ateliers, trois questions en rapport avec les Batwa ont été posées et répondues par les participants. Il s'agissait de : (i) décrire la situation socioéconomique dans laquelle vivent les Batwa ; (ii) de décrire les effets négatifs et positifs potentiels sur les Batwa suite à la mise en œuvre du projet ; et (iii) identifier et décrire les menaces que les Batwa risquent de constituer contre le projet. Deux ateliers régionaux ont été organisés, un atelier à Cankuzo dans lequel ont participé les acteurs des provinces Cankuzo, Muyinga et Ruyigi ; et un atelier à Bujumbura dans lequel ont participé les acteurs des provinces Bujumbura, Bubanza, Rumonge et Bururi. En plus, un atelier a été organisé à en commune Matongo dans le cadre du financement additionnel.

Les participants dans ces ateliers étaient des représentants des administrations provinciales et communales, des représentants des BPEAE au niveau des provinces et des communes ; des représentants de l'OBPE au niveau provincial et communal, les responsables des CNTB au niveau des provinces, des représentant de la Protection Civile au niveau provincial, les représentants des guichets fonciers communaux, les gestionnaires des aires protégées (PNR, RNK, RFNB), des représentants du forum des femmes et du forum des jeunes au niveau provincial, des représentants des Batwa et des collines d'interventions (chefs des collines).

- **Les Responsables de l'UNIPROBA**

Les consultations avec les gestionnaires de l'UNIPROBA ont été faites dans les bureaux de cette organisation, à deux reprises. Dans un premier temps, au début de la mission de terrain, on s'est entretenu avec le Vice-président du comité exécutif et un membre du Comité des Sages. Dans un deuxième temps, les échanges ont eu lieu après la mission de terrain avec la Secrétaire général adjoint du Comité exécutif et le Chargé des questions juridique au sein du bureau de Coordination. Des entretiens individualisés ont été également réalisés avec le Chef d'antenne provinciale de l'UNIPROBA en province de Muyinga ainsi que des chefs d'antennes communales des communes Buhinyuza et Isare. Ces derniers nous ont même accompagné dans les visites effectuées au niveau des villages des Batwa.

- **Les autorités locales dans les communes pilotes**

Les autorités locales des communes Buhinyuza, Isare et Matongo ont été consultées en entretiens individualisés. Les personnes rencontrées sont les Conseillers Techniques en charge des questions Administratives et Sociales (CTAS) des trois communes ainsi que les chefs des collines Nyarunazi et Gasave de la commune Buhinyuza, et les chefs des collines Matongo, Bwayi, Kivumu et Gasare de la commune Matongo. Lors de la mission, les chefs des collines concernées de la commune Isare n'étaient pas disponibles.

- **Les communautés des Batwa des collines pilotes**

Les Batwa des collines pilotes du projet ont été consultés en focus groups et chaque focus group a été suivi par des visites des villages pour se rendre compte de la situation réelle sur terrain.

Dans la commune de Buhinyuza, les collines habitées par des Batwa (parmi les collines pilotes) sont Nyarunazi et Gasave. Dans Nyarunazi, il y a deux villages (village de Nyarunazi et village de Gasave) et pour cela deux focus groups avec les Batwa ont été effectués. Des non Batwa des mêmes villages ont participé dans les discussions. Dans Gasave, il y a un seul village et un focus group a été effectué.

Photo n°8: Focus groups des villages Nyarunazi, Mbizi et Gasave



Dans la commune Isare, les collines habitées par les Batwa sont Gishingano, Benga, Karunga et Kwigere. Suite aux difficultés d'accessibilité et de proximité des villages, deux focus groups ont été effectués. Il s'agit d'un focus group avec les Batwa de Gishingano et un focus group avec les Batwa des collines Benga, Karunga et Kwigere (toutes situées dans la zone Benga). Les habitudes sont également que les Batwa de la zone Benga fassent des réunions ensemble et disposent d'un comité de zone. Dans la colline de Gishingano, seules les femmes ont participé dans les échanges, les hommes ne peuvent pas être disponibles au cours de la journée car sont dans la ville Bujumbura pour chercher du travail.

Photo n°9: Focus groups sur colline Gishingano et zone Benga



- **Communautés des Batwa autour des aires protégées**

Des consultations communautaires à grandes échelles ont été réalisées, y compris des communautés Batwa dans le cadre de l'élaboration du Cadre Fonctionnel des trois aires protégées et lors de l'élaboration des plans d'aménagement et de gestion (PAG) des aires protégées dont celles ciblées par le projet (PNK, PNRu et RNFB). Ainsi, les PAG et le Cadre Fonctionnel donnent des informations suffisantes sur l'utilisation des ressources des aires protégées et aussi des usages spécifiques par les Batwa qui ont servi de base dans l'élaboration du plan d'action en faveur des Batwa.

6.2. Conclusions des consultations

Au cours de toutes les consultations, les participants ont été informés sur le projet, spécifiquement sur des actions prévues à travers ses différentes composantes. Par les présentations, les échanges ont continué sur les questions suivantes : (i) les conditions de vie des Batwa ; (ii) en quoi les Batwa peuvent bénéficier du projet (effets positifs) ; (iii) les effets négatifs que le projet pourrait générer sur la vie des Batwa et comment les éviter ou les atténuer. Le résumé des conclusions de ces échanges est présenté dans les paragraphes qui suivent.

- **Situation de vie des Batwa**

Tous les participants dans les consultations (Batwa, non Batwa, autorités locales et différents acteurs du secteur public) sont unanimes que les Batwa vivent dans une situation très misérable. En plus de leur exclusion sociopolitique, les Batwa connaissent une forte précarité économique marquée par la faiblesse et l'irrégularité des revenus. Le dénuement matériel s'accompagne de conditions d'extrême pauvreté et d'un très faible accès aux services sociaux de base. Les problèmes majeurs mentionnés sont les suivants :

- **Manque d'habitat décent** : Pour la plupart des Batwa, l'habitat est très précaire et insalubre. Il se compose d'une hutte circulaire de petites dimensions (plus ou moins trois mètres carrés sur un mètre et demi de haut) qui abrite des familles de plus de cinq personnes, parents et enfants (de tout sexe) dorment ensemble, par terre et souvent sans couverture. Les huttes sont souvent faites d'arbustes, de branchages, de paille ou de feuilles de bananier. Pareil habitat ne protège pas contre les intempéries et est souvent emporté par le feu ou par le vent. Ainsi, l'accès à l'hygiène n'est pas assuré et la plupart des ménages est sans latrines. Dans les communes pilotes, les Batwa de la commune Isare disposent des maisonnettes avec murs en briques à dobes et des couvertures en pailles. Ce sont de petites maisons souvent de deux pièces (une chambre à coucher, pour les parents) et une pièce servant de cuisines et de chambre à coucher pour tous les enfants. Dans la commune de Buhinyuza, il y a deux catégories d'habitat : des maisons relativement décentes qui ont été construites par le Gouvernement et ses partenaires, dans les villages de Nyarunazi et de Mbizi. Ces maisons sont construites en briques à dobes et couvertes soit en tôles métalliques, soit en tuiles, avec au moins 2 chambres à coucher, un salon, une cuisine (dehors) et une latrine. Dans le village de Mbizi, il y a également des Batwa qui habitent dans des huttes en pailles comme celles décrites précédemment. Il en est de même pour le village de la colline Gasave.
- **Manque de terres et insécurité alimentaire** : Rares sont les Batwa qui ont une terre à exploiter, et encore moins de revenus pour en payer la location. Etant donné que l'agriculture reste la principale activité économique des ruraux, dans ces conditions les Batwa ne parviennent pas à produire et à subvenir à leurs besoins élémentaires. La majorité des Batwa mangent un seul repas par jour, et avec une quantité et qualité médiocres.

- **Problèmes d'accès aux soins de santé** : Le faible accès aux services de santé est lié à des raisons financières car très peu sont les ménages qui disposent des CAM, mais aussi à des raisons d'ordre socioculturel. Beaucoup de femmes en ceinte et d'enfants de moins de 5 ans ne bénéficient pas du système de gratuité des soins parce que la plupart des femmes ne font pas des consultations prénatales et accouchent à la maison, et par le fait que leurs enfants ne sont pas souvent enregistrés à l'état civil. A cela s'ajoute un manque d'information des ménages Batwa sur les problèmes de santé et d'hygiène.

- **Abandons scolaires** : Les Batwa demeurent analphabètes dans leur grande majorité alors que la population burundaise est de plus en plus scolarisée. Avec le système de la gratuité scolaire dans la formation de base et différentes activités de sensibilisation faite par l'UNIPROBA, la presque totalité des enfants Batwa commencent l'école primaire. Cependant, suite à différentes barrières, la majorité des enfants ne parviennent à terminer le cycle primaire et très peu sont ceux qui atteignent l'école secondaire et encore moins le cycle universitaire. Les barrières mentionnées sont essentiellement le manque de moyens financiers pour couvrir les frais et matériels scolaires non couverts par la gratuité (contributions demandées aux parents pour des constructions et équipement scolaires, des uniformes, des cahiers, etc.), le manque de nourriture pour les enfants qui vont à l'école, le travail précoce des enfants pour compléter les ressources familiales, le complexe d'infériorité des enfants Batwa qui est accentué notamment par la stigmatisation, le manque d'habits propres, le manque de chaussures dans certaines localités proches des centres villes, etc.

- **Esprit de dépendance** : Suite aux conditions particulières de vulnérabilité et de pauvreté, les Batwa ont bénéficié pas mal d'aides humanitaires depuis plusieurs années, surtout pendant les périodes de crise sociopolitique qu'a connues le Burundi. Jusqu'actuellement, il y a toujours des ONGs et des associations qui travaillent dans l'humanitaire en faveur des Batwa, notamment les organisations des Batwa comme l'UNIPROBA, UCEDD, Action Batwa, etc. qui essaient de mobiliser des aides en faveur de cette communauté. Aussi, des aides ponctuelles sont données quelques fois par le Ministère ayant la solidarité dans ses attributions. Ainsi, les Batwa ont développé un esprit de dépendance vis-à-vis des aides humanitaires. Cet esprit s'est tellement développé que certains Batwa ont peur de mener des actions de développement parce qu'ils risqueraient d'être exclus sur la liste des vulnérables (donc des bénéficiaires des aides). C'est probablement pour cette raison que des projets visant le développement des Batwa réussissent très rarement. Presque partout, les biens reçus par les ménages Batwa sont souvent revendus, y compris des animaux d'élevage, des parcelles et des maisons. Pour pas mal de Batwa, leur état de vulnérabilité est perçu comme une sorte de business. C'est notamment le cas pour les Batwa de la zone Benga (Isare) dont la majorité ont revendu les chèvres reçues en 2014 et continuent d'en réclamer d'autres ; des Batwa du village de Mbizi (Buhinyuza) qui ont revendu les maisons et parcelles reçues en 2006 et qui en réclament d'autres aujourd'hui. Cela décourage beaucoup d'intervenants qui croient qu'il est impossible de relever les Batwa de leur état de pauvreté. L'esprit de dépendance développé chez les Batwa constitue leur plus grand problème et des interventions efficaces devaient s'orienter plus vers la prise de conscience. Les participants ont

également signalés que cet esprit de dépendance est parfois renforcé par des approches non appropriées de différents intervenants en faveur des Batwa. Dans la majorité des cas, les Batwa bénéficient des maisons et des biens sans y être bien préparés et sans aucune contribution. Les cas de revente sont essentiellement de cette catégorie. Par contre, là où les Batwa ont été bien sensibilisés et ont contribué concrètement, les parcelles et maisons acquises ne sont pas revendues et sont habitées durablement par les ménages Batwa. Par exemple, il est très rare de trouver des cas de maisons ou de parcelles revendues dans les interventions d'Action Batwa qui a déjà appuyé plusieurs milliers de ménages Batwa dans la construction des maisons décentes. Il en est de même du village des Batwa de Mpanda, dont les maisons ont été construites en 2004, avec l'appui de l'association Biraturaba, sur des parcelles données par l'administration et qui sont toujours habitées par des Batwa. Le point commun des interventions d'Action Batwa et de l'association Biraturaba est que la construction des maisons a été précédée par une période de sensibilisation (pour convaincre les Batwa sur l'importance de changer le mode d'habitat) et du fait que ce sont les ménages Batwa qui se sont construits les maisons avec la contribution de ces organisations dans la fourniture des tôles et autres matériels non disponibles chez les Batwa.

- **Effets positifs potentiels du projet sur la vie des Batwa**

Les différents participants dans les consultations convergent que les Batwa pourront bénéficier des activités du projet, notamment : l'accès à l'emploi temporaire lors des travaux exigeants de la main-œuvre en HIMO, l'acquisition des connaissances à travers les activités de renforcement des capacités communautaires prévues dans le cadre du projet, l'installation de quelques cultures pérennes (fruitiers, agro-forestiers, bananier, etc.) pour ceux qui disposent de lopins de terres, des animaux d'élevage prévus pour l'amélioration de la fertilité des sols ou comme activité génératrice de revenu et la certification foncière pour ceux qui ont des portions de terres (ou des parcelles).

Compte tenu de leur mode de vie faisant état de marginalisation ou complexe d'infériorité, ces avantages potentiels du projet ne pourront pas être acquis si les Batwa ne sont pas spécifiquement ciblés. Ainsi, il a été recommandé que le ciblage des Batwa soit spécifique pour chaque volet du projet et l'implication d'une ONG ayant une expérience dans l'encadrement des Batwa dans ce genre de travail serait nécessaire.

- **Effets négatifs potentiels du projet sur la vie des Batwa et comment les éviter ou les atténuer**

La majorité des personnes consultées estiment que le projet n'a pas d'impacts négatifs potentiels sur la vie des Batwa. D'autres estiment que l'acquisition des emplois à travers l'approche HIMO pourrait renforcer le problème d'abandon scolaire déjà important. En effet, suite à l'insuffisance des moyens de survie dans les ménages Batwa, les enfants qui atteignent plus ou moins 13 ans (ceux de la 5^{ème} et 6^{ème} primaire) abandonnent l'école, entre autres, pour chercher du travail et compléter le revenu familial. Ainsi, l'offre d'emploi dans le cadre du projet pourrait se voir par les jeunes Batwa comme une opportunité et cela pourrait susciter les jeunes Batwa à l'abandon scolaire.

Les intervenants estiment qu'on pourrait éviter cela avec l'engagement de l'administration locale et l'implication d'ONG Batwa dans la vigilance et la sensibilisation lors du recrutement des manœuvres. En outre, certains participants dans les consultations considèrent que certains travaux d'aménagement tels que les terrasses radicales pourraient affecter négativement les parcelles des ménages Batwa. Ces derniers disposent, en effet, de très petites parcelles qui seraient davantage réduites si elles se trouvaient dans des sites identifiés pour le terrassement. Il a été souhaité que le cas échéant, les sites des Batwa soient contournés, ou si pas possible prévoir des mesures de compensation.

7. Actions proposées en faveur des Batwa

Les actions proposées sont celles qui permettent la mise en œuvre des mesures nécessaires pour (i) garantir la prise en compte des Batwa parmi les bénéficiaires du projet, (ii) éviter que le projet ait des retombées négatives sur les Batwa et (iii) permettre aux Batwa de bénéficier des avantages sociaux et économiques spécifiques. Les actions proposées sont les suivantes :

- **Recrutement / contractualisation d'une organisation spécialisée dans l'encadrement des Batwa** : cette organisation serait chargée notamment de :
 - Sensibiliser les Batwa sur les interventions du projet, les encadrer et les accompagner pour se préparer à en bénéficier ;
 - Planifier les besoins spécifiques des Batwa dans les interventions du projet qui les intéressent à savoir : le nombre d'emplois à recruter pour des activités à HIMO et la gestion des aires protégées, les besoins en renforcement des capacités communautaires ; les animaux d'élevage nécessaires, le nombre et les types des cultures pérennes (forestiers, agro-forestiers, ...) nécessaires pour les Batwa, le nombre de ménages sollicitant les services fonciers communaux, etc. ;
 - Veiller à ce que les besoins planifiés soient réellement réalisés ;
 - Encadrer les ménages Batwa pour faire bon usage des appuis du projet et pour la prise de conscience ;
 - Veiller à ce que des enfants et jeunes scolarisés Batwa ne soient pas recrutés dans les travaux du projet (notamment ceux à HIMO et la gestion des aires protégées) exception faite pendant les vacances ;
 - Sensibiliser les ménages Batwa sur les dangers d'un habitat indécent et les avantages comparatifs d'habitat décent (ceci pour se préparer à la construction des maisons adéquates) ;
 - Sensibiliser les Batwa et les accompagner dans l'acquisition des terres, la construction et le bon usage des latrines ;
 - Préparer des rapports spécifiques des appuis du projet en faveur des Batwa ;
 - Servir de trait de liaison et de communication entre le projet et les communautés des Batwa.

- **Organisation des ateliers d'information et de planification spécifiques avec les communautés Batwa concernées** : au début du projet, et pour chaque commune bénéficiaire, il sera nécessaire d'organiser un atelier en faveur des Batwa pour (i) les informer des activités du projet qui vont se dérouler dans leurs localités ; (ii) planifier avec eux, le nécessaire pour qu'ils puissent en bénéficier. C'est à ce stade qu'on pourra savoir le nombre d'emplois Batwa nécessaires à solliciter pour les travaux de terrassement et de conservation des aires protégées, le nombre et les types de plants nécessaires pour les Batwa, le nombre et types d'animaux nécessaires pour les ménages Batwa ; les formations nécessaires notamment pour le développement des pépinières, etc. Donc il faudra définir les cibles spécifiques des Batwa pour les indicateurs des activités du projet. C'est aussi au cours de ces ateliers qu'on pourra produire des listes des ménages Batwa en besoins des CAM, et qui pourront être utilisées pour en solliciter auprès du projet « Kira ».

- **Organisation des séances de sensibilisation pour la prise de conscience sur l'importance de l'hygiène & assainissement et l'habitat décent.** Pour plus de chance de réussir, il faudrait que ce genre de séance soit réalisé au niveau des collines ou des villages. L'objectif est de solliciter le besoin chez les ménages Batwa d'améliorer leurs conditions d'habitation et d'assainissement.
- **Organisation des séances de consultation avec les Batwa bénéficiaires des emplois** pour les modes de paiement, incluant les systèmes d'épargnes pour leur permettre des activités futures d'investissement notamment relatives à l'achat des terres, l'amélioration de l'habitat et de l'assainissement.
- **Appui à la certification foncière des Batwa propriétaire des terres :** il s'agira de sensibiliser les Batwa ayant des propriétés foncières sur leurs droits fonciers et leur offrir des appuis administratifs et financiers pour l'enregistrement des terres au niveau des guichets fonciers communaux.
- **Soutien aux jeunes Batwa pour qu'ils restent à l'école :** Cela peut être fait en consultation avec les familles, et avec la facilitation de l'ONG d'encadrement, pour sélectionner les bénéficiaires qui peuvent être suivis au cours de l'année scolaire, jusqu'à ce qu'ils obtiennent leur certificat de l'école fondamentale. Du fait que la plupart des abandons s'observent à partir de la 5^{ème} primaire, il est souhaitable que les enfants à suivre soient de la 5^{ème} à la 9^{ème}, soit 5 ans de suivi par enfant.
- **Appui aux petits projets productifs en faveur des ménages Batwa :** les types de micro-projets seront identifiés en consultation avec les représentants des ménages Batwa, en facilitation par l'ONG en charge de leur encadrement. A titre indicatif, ces micro-projets pourront être des appuis en semences, du petit élevage, etc.

8. Plan d'action et budget

8.1. Pour les communes pilotes

8.1.1. Première phase

Tableau n°3 : Plan d'action et budget des collines prioritaires et de gestion des aires protégées pour la 1ère phase du projet

| Activités | Indicateurs | Budget estimé (en \$) | Justification des coûts estimés |
|--|--|-----------------------|---|
| Recrutement d'une organisation spécialisée dans l'encadrement des Batwa | 1 organisation est recrutée et fonctionne dans l'encadrement des Batwa | 120.000 | Les frais sont estimés à plus ou moins 40.000 \$ par an pendant 3 ans (l'organisation devra disponibiliser au moins 3 personnes : une pour le suivi dans les deux communes pilotes, 2 autres pour suivre les activités autour des aires protégées). |
| Organisation des ateliers d'information et de planification | 8 ateliers d'une journée sont organisés (2 ateliers pour les communes pilotes, 3 ateliers autour du PN Ru, 2 ateliers autour du PN K et 1 atelier autour de la RNFB) | 16.000 | Les coûts sont estimés à 2.000 \$ par ateliers (location de salle, frais de rafraichissement, achat de matériels nécessaires et un peu de frais de déplacement) |
| Organisation des séances de sensibilisation / prise de conscience sur l'hygiène, assainissement et habitat | Au moins 21 séances sont organisées (dans les communes pilotes et autour des aires protégées) | 21.000 | Les coûts concernent le matériel à utiliser et les rémunérations éventuels d'une personne expérimentée qui accompagnerait l'animateur de l'ONG comme facilitateur |
| Organisation des séances de consultations avec les Batwa bénéficiaire des emplois | Au moins une séance est organisée par colline ou par site | 0 | Ce genre d'activité fait partie des coûts d'encadrement (recrutement d'ONG) et n'occasionne pas de coût additionnel |
| Appui à la certification foncière des Batwa | 3.945 ménages ⁷ Batwa propriétaires | 157.800 | Une moyenne de 40 \$ par certificat foncier |

⁷ Le chiffre est obtenu sur base de l'étude de l'UNIPROBA qui montre que 85,2% des ménages disposent d'au moins une portion de terre propre.

| | | | |
|---|---|----------------|---|
| propriétaire des terres | des terres disposent des certificats fonciers | | |
| Soutien aux jeunes Batwas pour qu'ils restent à l'école | 1.033 jeunes Batwa soutenus pour compléter l'école fondamentale | 129.960 | 1.033 représente 20% des ménages Batwa à identifier dans les zones les plus proches des sites du projet et des aires protégées. On prévoit des appuis équivalent à 40 \$ par enfant et par an, pendant au moins 3 ans |
| Appuis aux ménages Batwa Caféculteurs | 107 ménages appuyés | 53.500 | Un appui équivalent à 500 \$ par ménage |
| Appui aux petits projets productifs en faveur des ménages Batwa (semences, petit élevage, etc.) | 10.33 ménages Batwa appuyés en microprojets | 154.159 | On compte appuyer plus ou moins 20% des ménages Batwa (ceux vivant dans les milieux proches des sites du projet et des aires protégées, avec une moyenne de 150 \$ par ménage |
| Total Phase 1 | | 652.419 | |

NB : Les coûts de rémunération des Batwa pour les travaux de terrassement et de conservation des aires protégées ne constituent pas des coûts spéciaux mais sont inclus dans ceux réservés à ces activités (confère coûts du projet).

8.1.2. Deuxième phase

Tableau n°4: Plan d'action et budget des communes prioritaires et gestion des aires protégées pour la 2^{ème} phase

| Activités | Indicateurs | Budget estimé (en \$) | Justification des coûts estimés |
|---|--|-----------------------|---|
| Recrutement d'une organisation spécialisée dans l'encadrement des Batwa | 1 organisation est recrutée et fonctionne dans l'encadrement des Batwa | 90.000 | Les frais sont estimés à plus ou moins 45.000 \$ par an pendant 2 ans |
| Organisation des ateliers d'information et de planification | 8 ateliers d'une journée sont organisés (3 ateliers pour les communes pilotes, 2 ateliers autour du PNRu, 2 ateliers autour du PNK et 1 atelier autour de la RNFB) | 16.000 | Les coûts sont estimés à 2.000 \$ par ateliers (location de salle, frais de rafraîchissement, achat de matériels nécessaires et un peu de frais de déplacement) |

| | | | |
|--|---|----------------|---|
| Organisation des séances de sensibilisation / prise de conscience sur l'hygiène, assainissement et habitat | Au moins 14 séances sont organisées (dans les communes pilotes et autour des aires protégées) | 14.000 | Les coûts concernent le matériel à utiliser et les rémunérations éventuels d'une personne expérimentée qui accompagnerait l'animateur de l'ONG comme facilitateur |
| Organisation des séances de consultations avec les Batwa bénéficiaire des emplois | Au moins une séance est organisée par colline ou par site | 0 | Ce genre d'activité fait partie des coûts d'encadrement (recrutement d'ONG) et n'occasionne pas de coût additionnel |
| Appui à la certification foncière des Batwa propriétaires des terres | Plus ou moins 307 ménages Batwa disposent des certificats fonciers | 12.280 | |
| Soutien aux jeunes Batwas pour qu'ils restent à l'école | 120 jeunes Batwa soutenus pour compléter l'école fondamentale | 14.400 | |
| Appui aux petits projets productifs en faveur des ménages Batwa | 360 ménages Batwa appuyés en microprojets | 54.000 | |
| Total Phase 2 | | 200.680 | |

Sur base des deux tableaux, **le budget total pour les trois communes (Buhinyuza, Isare et Matongo) et la gestion des aires protégées pour les deux phases du projet est estimé à 853.099 \$.**

8.2. Pour les autres communes en deuxième phase

Comme prévu dans le document du projet (version officielle actuelle), l'extension des activités de restauration des paysages dans les autres communes qui ne sont pas prioritaires, est encore hypothétique et aucune information n'est pas encore disponible à ce jour.

Pour cela, nous estimons qu'il serait inapproprié de prévoir des actions en faveur des Batwa dans ce contexte. Ainsi, lors de la détermination des communes d'extension et des activités correspondantes, il faudra aussi organiser des consultations rapides des Batwa vivant dans ces communes et prévoir des activités spécifiques en leur faveur.

9. Traitement des réclamations

Cette section fait référence au manuel du MGR unique qui a été développé dans le cadre du projet parent. Ledit manuel dynamique a été mis à jour pour être utilisé dans les volets d'activités du projet qui seront mises en œuvre dans le cadre du Financement Additionnel. Sa mise à jour et son opérationnalisation ont tenu compte des particularités des différents types d'instruments de sauvegardes environnementales et sociales qui ont été élaborés (CGES – CPR – CF – CPPA – et le Plan contre les VBG).

En effet, lors de la mise en œuvre des activités du projet (PRRPB), des réclamations éventuelles pourront surgir au regard de la multiplicité d'acteurs appelés à fournir conjointement leurs efforts pour parvenir aux résultats attendus du projet. Il est presque évident que les acteurs, disposant d'intérêts parfois divergents, peuvent aboutir à des situations de conflits. Au niveau communautaire, ces réclamations pourraient donc affecter la cohésion sociale et l'adhésion au projet s'il n'y a pas d'actions envisagées pour les résoudre.

Au rang des facteurs qui pourraient être à l'origine de ces conflits, l'on peut citer ceux liés :

- aux problèmes qui peuvent surgir au cours de la préparation et de la mise en œuvre de la réinstallation ;
- aux problèmes qui accompagnent de manière générale les restrictions d'accès aux ressources naturelles qui sont relatifs aux problèmes de gestion des ressources naturelles et d'identification des personnes affectées lors du recensement des biens perdus ;
- aux problèmes qui peuvent surgir lors de la mise en œuvre des activités du projet PRRPB ;
- aux risques de plaintes et de conflits des femmes, des Batwa et autres groupes vulnérables durant l'exécution du projet ;
- aux VSBG tels que les agressions sexuelles, les violences et exploitations des femmes/filles et enfants, ou les travaux forcés des enfants, etc. ou encore les cas de corruption potentiels qui doivent être transmis aux autorités compétentes dans les plus brefs délais.

D'où la nécessité de mettre en place des mécanismes consensuels permettant de bien gérer les conflits potentiels liés à la mise en œuvre des activités du projet. Parmi ces approches de MGR, nous pouvons citer notamment la prévention, la gestion des plaintes à travers les Comités de Gestion des Réclamations ainsi que le recours à la justice.

9.1. Prévention des conflits

La prévention des réclamations / plaintes est la meilleure stratégie permettant d'éviter ou de limiter les conflits. Dans ce cadre, les actions préventives à mener seront axées sur l'organisation permanente des consultations des parties prenantes concernées à chaque étape de mise en œuvre du PRRPB.

En effet, une bonne communication et un dialogue préventif entre tous les acteurs s'avèrent indispensables à ce stade. Ces activités sont de nature à faciliter la circulation de l'information à tous les niveaux et au même moment au sein des différents acteurs concernés en particulier les femmes, la population Batwa et les autres groupes vulnérables qui sont des groupes souvent exclus.

Il est très important d'associer toutes les catégories de la population en l'occurrence les hommes adultes, les femmes adultes et les jeunes des deux sexes dans ces consultations. Cette pratique crée et maintient la confiance réciproque de tous les partenaires impliqués dans le projet.

Ainsi donc durant la mise en œuvre du MGR, les représentants locaux du projet entreprendront une série de séances de sensibilisations communautaires dans les zones d'action du projet, pour comprendre les aspirations et les espoirs des gens pour le projet et s'assurer qu'ils comprennent la portée, l'objectif du projet et le rôle du MGR. Le Projet tiendra à se rassurer si les informations sont clairement parvenues à toute la communauté locale.

De plus, il sera établi un dialogue continu au niveau communautaire, entre les bénéficiaires du projet, les autorités locales et la société dans son ensemble afin de calmer les tensions éventuelles qui pourraient être dues à de mauvaises perceptions, à des tentatives de politisation ou de partie pris.

9.2. Gestion des réclamations par le MGR

Le MGR est un processus qui vise à prévenir, neutraliser et résoudre les tensions et les conflits entre les parties prenantes pour parvenir aux résultats escomptés du PRRPB en général et des sous projets en particulier. Il permet aux bénéficiaires (PAP, Batwa et autres) d'exprimer librement leurs opinions sur les différentes activités du projet, en particulier les sources de satisfaction, les griefs, les suggestions d'amélioration, etc. Ce mécanisme se veut également participatif avec l'implication de toutes les parties prenantes.

De plus, le MGR privilégie la gestion des réclamations à l'amiable. La crédibilité du MGR est également liée aux délais du traitement des réclamations ainsi que le retour de l'information ou les résultats de l'enquête sur lesdites réclamations. Pour ce faire le délai de traitement des réclamations doit être réduit au strict minimum.

En cas de conflits qui surgiraient malgré les actions préventives antérieurement menées, il est suggéré qu'ils soient traités par les comités du MGR structuré en trois (3) niveaux de traitement des réclamations :

- Comité de Médiation Communautaire (CMC),
- Comité Communal de Gestion des Réclamations (CCGR),
- Comité National de Gestion des Réclamations (CNGR).

Si des tensions se produisent, les CMCs mèneront les médiations là où elles peuvent et, en cas d'escalade, feront remonter la question vers les instances, autorités supérieures (aux CCGRs et CNGR) afin de résoudre le cas éventuel.

Il sied de rappeler évidemment que le règlement de ces conflits devra se passer d'une façon participative, libre et consensuelle en vue de favoriser l'équité et la cohésion sociale dans la zone du projet.

Les CCGRs ne traitent que les réclamations qui n'ont pas pu être résolues par les CMCs, de même, le CNGR ne traite que les réclamations qui n'ont pas pu trouver des solutions acceptées au niveau des CCGRs.

Il est nécessaire de donner aux plaignants le temps nécessaire pour déposer leurs plaintes/ réclamations et porter l'affaire devant la structure convenue de traitement des litiges à l'amiable. La durée de traitement de litige est d'un (1) mois maximum par échelon (niveau).

Après les plaintes et accord sur les changements à apporter pour une meilleure prise en compte des intérêts des plaignants, un procès-verbal devra garantir cette entente et les modifications nécessaires seront apportées.

Il appartiendra selon les cas, à l'administration locale en rapport avec les structures d'exécution du sous-projet et le Comité de Médiation Communautaire d'en informer publiquement les plaignants au niveau collinaire, à moins que la réclamation ne revêt un caractère confidentiel ou secret. Cela est valable pour toutes les réclamations traitées à tous les niveaux (1^{er}, second et 3^{ème}).

9.3. Recours à la justice

Le recours à la justice est possible en cas d'échec de la voie amiable, et dans le cas où l'ayant droit serait insatisfait (au 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} niveau). Mais, c'est souvent une voie qui n'est pas recommandée pour le projet car pouvant constituer une voie de blocage et de retard dans le déroulement planifié des activités.

Toutefois, il est proposé que pour des conflits n'ayant pas pu trouver des solutions au sein du MGR, le plaignant peut procéder au recours à la justice qui devra se saisir de ces cas pour jugement. Dans ces conditions, la partie lésée devra préparer une plainte à déposer au niveau des tribunaux en prenant soin d'informer l'autre partie à travers la transmission d'une copie de la plainte.

10. Mécanisme de suivi-évaluation

Le suivi régulier de la mise en œuvre de ce cadre de planification en faveur des Batwa dans le cadre du PRRPB est confié à une ONG spécialisée dans l'encadrement des Batwa. Des missions de suivi-évaluation seront organisées tous les mois et des rapports y relatives devront être produits et classés. En plus des rapports périodiques (trimestriels et annuels) devront être produits et envoyés à l'UCP. Les informations de ces rapports seront donc intégrées dans les rapports périodiques de suivi-évaluation de tout le projet. Les experts chargés de suivi-évaluation et des questions sociales du projet devront donc assurer des liens étroits de collaboration avec l'ONG.

Le Suivi-évaluation de ce plan devra s'intégrer dans le cadre global du suivi-évaluation du projet pour mesurer les progrès réalisés/atteints en faveur des groupes vulnérables dont les Batwa. Cette stratégie permettra de renseigner sur le déroulement des activités retenues dans ce plan et les difficultés rencontrées pour y apporter des solutions adaptées et rapidement. A titre d'exemple le processus de suivi-évaluation permettra de connaître le nombre de Batwa ayant bénéficié des emplois pour les travaux de terrassement, le nombre de Batwa recrutés pour des activités de gestion des aires protégées, le nombre de ménages ayant bénéficiés des animaux d'élevage, des intrants agricoles, des formations diverses, etc. Aussi, le mécanisme de suivi-évaluation pourra renseigner sur des effets induits des activités du projet aux Batwa, par exemple, combien de ménages Batwa qui se seront construit des maisons ou s'acheter des terrains, combien de ménages Batwa qui auront bénéficiés des CAM suite au plaidoyer mené à travers le projet, etc. Le tableau suivant montre les indicateurs de performance de ce plan à travers les composantes du projet.

Tableau n°5 : Indicateurs de performance du plan à travers les composantes du projet

| Composantes du projet | Indicateurs de performance |
|--|---|
| Développement institutionnel et renforcement des capacités pour la restauration des paysages | Non applicable |
| Composante 2 : pratiques de gestion durable du paysage | |
| Sous-composante 2-1 : Restauration des paysages et lutte contre l'érosion | Nombre de Batwa ayant bénéficié des emplois dans les travaux de terrassement |
| Sous-composante 2.2 : Pratiques améliorées de production des cultures | Nombre de Batwa ayant participé dans les groupes de CEP |
| | Nombre de ménage Batwa ayant des terres et qui auront bénéficié des intrants agricoles (semences améliorées des cultures vivrières, des plantes arborées, des fourragères, etc.). |
| | Nombre de Batwa formés à l'établissement de pépinières |
| | Nombre de ménages Batwa ayant bénéficié des animaux d'élevage en chaîne de solidarité et des formations techniques de stabulation permanente |
| Sous-composante 2.3 : La certification foncière | Nombre de Batwa (disposant des terres) disposant des certificats fonciers |
| composante 3 : Amélioration de la gestion des zones protégées et des réserves naturelles | Nombre de Batwa ayant été recruté pour les activités de gestion des aires protégées concernées (entretien, garde, guide touristique, plantation des arbres, etc.) |
| | Nombre ou % de Batwa ayant participé dans les séances de communication, éducation et sensibilisation sur la biodiversité |
| | Nombre de ménages Batwa ayant bénéficiés des fours améliorés et de la formation sur leur fabrication |
| | Nombre de Batwa (ou groupements de Batwa) ayant bénéficié des subvention pour des activités génératrices de revenus |
| Composante 4: Contingence d'interventions d'urgence | Nombre (ou %) de Batwa ayant bénéficiés des interventions d'urgence (au cas où la composante est déclenchée). |
| Composante 5 : Gestion du projet, communications et suivi | Nombre et régularité de la production des rapports de mise en œuvre du plan |

Annexes

Annexe 1 : Liste des documents consultés

- Cadre de participation des populations vulnérables dans le projet LVEMP II, mai 2011
- Document du Projet de restauration et de résilience du paysage au Burundi (PAD), février 2017 ;
- Note de conception du projet PRRPB) Financement Additionnel
- Etude sur les Pratiques foncières au Burundi, RCN Justice & Démocratie, mars 2004
- Etude sur la situation sociale, économique et politique des Batwa du Burundi, UNIPROPBA & NCA, janvier 2017
- La scolarisation des Batwa au Burundi : stéréotypes et politiques publiques, Thèse de doctorat – Ndayikengurukiye Gilbert, 2014 ;
- Manuel de Mise en Œuvre du Projet de restauration des paysages et de résilience au Burundi, avril 2017 ;
- Plan additionnel pour le développement des Batwa résident autour de la réserve forestière de Bururi, projet PADZOC, janvier 2013 ;
- Plan concernant les populations Batwa du projet PRADECS, octobre 2006 ;
- Plan d'action pilote pour le développement des Batwa, Projet PRASAB, avril 2008 ;
- Plan d'action pour le Développement des Batwa, projet PRODEMA, décembre 2009 ;
- Plan d'Aménagement et de Gestion de la Réserve Naturelle Forestière de Bururi, décembre 2016 ;
- Plan d'Aménagement et de Gestion du Parc National de Kibira, novembre 2014 ;
- Plan d'Aménagement et de Gestion du Parc National de Ruvubu, novembre 2014 ;
- Plan de développement des caféiculteurs Batwa, mars 2015 ;
- Plan National de Développement Social Spécifique des Batwa, Projet « Kira », décembre 2016
- Rapport d'enquête sur la discrimination des filles Batwa du Burundi dans l'éducation – cas des provinces Muyinga et Karusi, UCEDD & UNIPROBA, juillet 2009 ;
- Rapport sur la situation foncière des Batwa du Burundi, UNIPROBA, janvier 2008 ;
- Révision du Plan d'Action Additionnel pour le Développement des Batwa résident autour de la Réserve Naturelle de Bururi (PAADB), mars 2017

Annexe 2 : Listes des participants dans différents ateliers de consultation (documents séparés)

Annexe 3 : Listes des participants dans les focus groups (Documents séparés)

Annexe 4 : Listes des personnes rencontrées en entretien individuel

- Bayaga Evariste : Membre du comité des sages de l'UNIPROBA
- Bazirinyakamwe Sylvestre: Vice-président de l'UNIPROBA
- Berahino Maurice : CETAS de commune Buhinyuza
- Bigirimana François : Chargé des questions juridiques de l'UNIPROBA
- Kunduhoraho Hyacinthe: CETAS de la commune Isare
- Mashimango Pascal : Chef d'antenne de l'UNIPROBA en commune Isare
- Muryango Léonidas : Chef de colline Gasave (Buhinyuza)
- Mutesi Alice : Chef de la sous-colline Mbizi (Buhinyuza)
- Mvuyekure Juma : Chef d'antenne de l'UNIPROBA en commune Buhinyuza
- Nkanuriye Jean : Chef de colline Nyarunazi (Buhinyuza)
- Nsamurutsa Gaspard : Chef d'antenne de l'UNIPROBA en zone Benga (Isare)
- Nzirubusa Pascal : Chef d'antenne de l'UNIPROBA en province Muyinga
- Sabushimike Imelde : Secrétaire Général Adjointe du Comité Exécutif de l'UNIPROBA